DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Diagnostic territorial des actions permettant de préparer la sortie des dispositifs ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs en Bourgogne Franche-Comté

Septembre 2020

CREAI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations *en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*

Table des matières

I – ELEMENTS DE CONTEXTE **2**

II – OBJECTIFS DE LA DEMARCHE **3**

III - METHODOLOGIE **4**

IV – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DONNEES **5**

1. Les tableaux de recueil des données *5*

2. La synthèse des dispositifs mis en place dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté *17*

2.1 La préservation du lien social et d'un point de référence pour chaque jeune *17*
2.2 L'accès à un logement stable *18*
2.3 L'accès aux droits et à des ressources financières *20*
2.4 L'insertion sociale, professionnelle, formation et mobilité *21*
2.5 L'accès à la santé *23*

3. Les dispositifs associatifs *23*

3.1 L'ACODEGE – Dispositif « La Perm' » *24*
3.2 L'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Nord Franche-Comté (ASEANFC) *24*
3.3 La MECS du Centre Saint-Exupéry en Saône-et-Loire *24*
3.4 La MECS Enfance BOURDAULT en Haute-Saône *24*

4. Le nécessaire travail de partenariat *25*

V- CONCLUSION **26**

VI – ANNEXES **27**

I – Eléments de contexte

En 2018, le président de la République lançait la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La stratégie pauvreté est axée autour de 5 engagements :

- L'égalité des chances dès les 1ers pas ;
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes :
    - Avec une obligation de formation jusqu'à 18 ans ;
    - Avec un accompagnement vers l'emploi des jeunes ;
    - Avec la fin des sorties sans solution à l'atteinte dès la majorité des jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE).
- Rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- Investir dans l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Trois niveaux de pilotage permettent la mise en œuvre de la stratégie pauvreté :

- Un pilotage national avec une conférence annuelle des acteurs ;
- Une animation territoriale de la stratégie à partir de chaque région, par et avec l'ensemble des acteurs de terrain soit 15 groupes de travail dans chaque région ;
- Une contractualisation entre l'Etat et les départements par le biais de conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Parmi les mesures socles qui doivent obligatoirement figurer dans les CALPAE, l'axe 1 concerne les sorties sèches de l'ASE[1].

Les 15 groupes thématiques régionaux ont pour mission de définir des constats partagés, des objectifs, des moyens, des indicateurs de réussite, le cadre d'échanges de bonnes pratiques, etc. Dans chaque région, un groupe de travail (GT 9) concerne les sortants d'ASE.

En 2019, 70 % des jeunes de l'ASE n'avaient aucun diplôme ; près de 16 % n'étaient plus scolarisés à 16 ans et, 1 personne sans domicile fixe sur 4, de 18 à 25 ans venait de la protection de l'enfance. L'une des ambitions de la stratégie pauvreté est de mettre fin aux sorties sans accompagnement de l'aide sociale à l'enfance. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail composé de professionnels, de conseils départementaux et, pour moitié, de jeunes accueillis ou ayant été accueillis par l'ASE, s'est réuni pour définir un socle commun minimum d'accompagnement. Ce document de référence, paru en février 2019, s'intitule « Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance ». Il se structure autour de 5 engagements :

- La préservation du lien social et d'un point de référence pour chaque jeune ;
- L'accès à un logement stable ;
- L'accès aux droits et à des ressources financières ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- L'accès à la santé.

[1] L'axe 2 concerne le travail social et l'axe 3 l'insertion des allocataires du RSA ; l'axe 4 comprend les mesures à l'initiative de chaque département.

Le CREAI Bourgogne Franche-Comté a été chargé en janvier 2019 de l'animation du GT 9 concernant les jeunes sortants d'ASE. Il s'agissait notamment :

- De faire émerger des constats, des problématiques et des pistes d'évolution ;
- De repérer et de faire connaître les bonnes pratiques ;
- De définir des objectifs partagés pour mettre en œuvre les mesures de la stratégie pauvreté.

Trois réunions du GT 9 ont eu lieu en 2019[2]. Elles ont permis la présentation de dispositifs existants en Bourgogne Franche-Comté, d'établir des données chiffrées sur les mesures ASE en BFC, d'échanger sur les contractualisation Etat-départements. Il a été proposé, par les membres du GT 9, de déposer dans le cadre de l'appel à projet 2019 du Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, une demande de réalisation d'un diagnostic régional des dispositifs existants en BFC afin d'éviter les sorties sèches. Cette demande a été acceptée en octobre 2019[3].

En 2020, 3 réunions du GT 9 ont eu lieu :

- En présentiel en janvier 2020 (travail en sous-groupes sur les 5 thématiques du référentiel et présentations de dispositifs existants), avec la participation de 6 jeunes accompagnés par l'ASE ;
- Par visioconférence en mai 2020 (notamment sur les modalités d'accompagnement durant la crise sanitaire) ;
- En octobre 2020, pour la restitution du recueil et l'état des lieux de l'avancée des travaux dans les différents départements.

II – Objectifs de la démarche

La démarche vise à :

- Recenser les dispositifs existants en BFC et contribuant à éviter les sorties sèches ;

- Décrire les dispositifs à l'aide de fiches synthétiques et les classer en fonction des thématiques traitées (maintien du lien, accès au logement, ressources et accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, mobilité et accès aux soins) ;

- Identifier les obstacles à lever et les éléments facilitateurs en vue d'un éventuel déploiement sur d'autres territoires de la région.

[2] 1er avril 2019, 5 juin 2019 et 8 octobre 2019.

[3] Une autre demande a également été déposée et acceptée dans le cadre de l'appel à projet 2019 : l'appui par le CREAI BFC à la mise en place d'une ADEPAPE dans chaque département de la région qui n'en n'aurait pas et la structuration d'un réseau régional des ADEPAPE de Bourgogne Franche-Comté.

III - Méthodologie

Etape 1 – Rencontres avec les services de l'ASE de Bourgogne Franche-Comté

Entre février et juillet 2020, le CREAI BFC a rencontré 7 des 8 directions enfance famille de la région, soit en direct, soit par visioconférence. Seul le département du Jura n'a pas pu être rencontré (les postes de DEF et de chef de service ASE étaient vacants à l'époque).

Etapes 2 et 3 – Diffusion de la fiche synthétique de recueil d'information sur les dispositifs existants et échanges avec les porteurs de projets

Au vu du contexte sanitaire lié à la covid-19, en juillet 2020, le CREAI a pré-rempli les fiches des actions menées par les départements, en s'appuyant :

- Sur les échanges avec les Direction Enfance Famille rencontrées ;
- Les CALPAE 2019 des 8 Conseils départementaux ;
- Les rapports d'exécution 2020 des CALPAE.

Les 8 départements ont reçu les fiches pré-remplies et pouvaient, si besoin, les compléter ou les amender. A ce jour, 2 départements les ont complétées.

La fiche synthétique de recueil des dispositifs existant a été envoyée par mails aux établissements et services œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Des relances ont été faites par mails et par téléphone. Seuls 4 établissements ou services ont renvoyés des fiches complétées.

Etape 4 – Synthèse et rédaction du rapport

Le CREAI a analysé les données collectées et rédigé un rapport synthétique.

Etape 5 - Diffusion des éléments collectés au GT 9 et aux structures de la protection de l'enfance

Le rapport sera présenté lors de la réunion du 15 octobre du GT 9.
Il sera accessible sur l'espace numérique de travail (ENT) de la stratégie pauvreté.

Remarque : au vu du très faible nombre de retour des établissements et service de la protection de l'enfance, sans doute à cause de la crise sanitaire, le CREAI BFC complétera le rapport au fur et à mesure des informations dont il aura connaissance en 2020 et 2021

IV – Présentation synthétique des données

1. Les tableaux de recueil des données

COTE D'OR (21)							
FICHES	THEMATIQUES	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Renforcer l'accompagnement des jeunes de 16 à 18 ans**	Identification de 7 référents autonomie jeunes dans les Agences Solidarités	Accompagnement par le logement (de la recherche à l'occupation Expérimentation AS Genlis (baux glissants ou sous location)	Création d'un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes en ruptures (insertion sociale et professionnel) FAA = suivi 3 mois avant la majorité ADEPAPE = 1 bénévole pour chaque jeune (soutien financier téléphone, mobilité,…)			*Convention département-Fondation des Apprentis d'Auteuil (FAA) et ADEPAPE*
2	**Prévenir l'errance des jeunes en fin de mesure**	Continuité de l'accompagnement à la sortie de l'ASE Assurer une écoute et un accompagnement	Mobiliser un lieu de repli pour un hébergement temporaire	Mobiliser les structures de droit commun	Permanence à la Mission Locale	Acteurs du territoire pour accompagnement à la santé	*Convention département-ACODEGE : Dispositif « La PERM »*
3	**Accompagner l'insertion des mineurs non accompagnés préparés à l'autonomie par le département, régularisés et devenus majeurs**	Accueil Mineurs, Majeurs Isolés (AMMI) Accompagnement social global	AMMI Renforcé par un SAS logement	Insertion sociale	Insertion professionnelle	Droit à la santé	*Convention département-ACODEGE*
4	**Document de situation des jeunes confiés à l'ASE à leur majorité**	Recenser les besoins des jeunes Assurer un suivi par l'ADEPAPE					*Document renseigner lors de la commission Technique Protection en présence du jeune*
5	**Evaluation de l'autonomie fonctionnelle des**		Travail sur l'autonomie des jeunes avec un outil sur support informatique :				*Dynamique partenariale CD 21 /*

	adolescents : programme EVA-GOA		- EVA : questionnaire sur l'autonomie fonctionnelle du jeune (vision du jeune + vision de l'intervenant) - GOA : guide d'outils de l'autonomie (fiches pédagogiques) Contribue à l'entretien des 16 et 17 ans et à l'élaboration du PPE				*organismes gestionnaires*
6	**Ateliers Autonomie**		Rapporter au jeunes une information de type « boîte à outils » avec le support logement	Jeu sur la gestion mensuelle d'un budget (information et prévention)		Informations sur la santé (S.S + Mutuelle, prévention, alimentation)	*Suite de la mise en place d'EVA GOA Expérimentation dans les Agences solidarité familles de Haute Côte d'Or*
7	**Promouvoir et accompagner les jeunes de l'ASE à la formation et à l'apprentissage**				Interventions des chambres consulaires auprès des jeunes (14-18 ans) et des professionnels Accompagnement du début de la mise en œuvre des contrats d'apprentissages		*Conventions triennales avec la CMAI et la CCI*
8	**L'entrée à l'école de la 2ème chance (E2CI) des jeunes de 16 à 18 ans**				Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés et/ou NEET[4] - Acquisition de compétences - Expérience en entreprise - Accompagnement à l'inclusion		*Convention entre le département et la Ligue de l'Enseignement 21*
9	**Mise en place d'une co-référence département et Mission Locale rurale pour les jeunes en difficultés sociales**				Favoriser l'insertion par construction de projet social et professionnel Favoriser la cohérence et la fluidité des parcours		*Convention entre le département et la ML Rurale de Beaune*

[4] NEET : ni en emploi, ni en études, ni en travail

DOUBS (25)							
FICHES	**THEMATIQUES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Réflexion et impulsion sur l'adaptation des pratiques professionnelles – Actions de formation**	Engager la préparation des passages de relais Interroger la teneur de la relation d'aide entre le référent et le jeune = faire avec et non plus compenser l'histoire personnelle	Evaluer le potentiel d'insertion Mesurer les besoins de soutien pour conforter le potentiel d'autonomisation Diagnostiquer très tôt les situations d'incapacités de toute nature				*Formations pour augmenter les compétences spécifiques des travailleurs médico-sociaux*
2	**Réflexion et impulsion sur l'adaptation des pratiques professionnelles – Mise en place de dispositifs**		Dispositifs d'accès au logement et structures d'hébergement		Inventaire des dispositifs formation/insertion pro		*Réalisation d'un bilan interinstitutionnel des dispositifs existants et des modalités d'accès correspondantes* *Analyse des situations ne trouvant pas de portes d'entrée* *Elaboration de réponses complémentaires*
3	**Prévention des ruptures de parcours**	S'adresser aux jeunes qui quittent l'ASE pour inventer d'autres formes d'accompagnement permettant de maintenir un parcours et de raccrocher des solutions d'insertion	Partenariat avec des structures d'hébergements social = créer une offre d'accompagnement global vers l'autonomie				*Appel à projet à venir*

JURA (39)							
	THEMATIQUES / **FICHES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Anticiper la sortie des jeunes de l'ASE en mobilisant au mieux les ressources de droit commun**	Accentuation du rendez-vous préparatoire à la majorité aux 17 ans du jeune	Réalisation d'un tableau des ressources de droit commun - Sollicitation des acteurs (CR. EN. PE.ML) - Dispositifs, référents et type d'aides				*Peu ou pas de sorties sèches exceptés les jeunes ayant des troubles du comportement* *Formation des professionnels pour utiliser le tableau*
2	**Anticiper la sortie des jeunes de l'ASE en situation de handicap**	Mobiliser l'ensemble des acteurs et en particulier la direction de l'autonomie - Au 17 ans du jeune - Travailler les orientations avec la MDPH - Articulation entre assistant familial ASE et accueillant familial PH					*Partenaires : PJJ. ETAT. Services de psychiatrie. ARS*
3	**Anticiper la sortie des jeunes de l'ASE issus du dispositif MNA**			Mauvaise connaissance des professionnels pour effectuer les démarches pour obtenir un titre de séjour	Situation scolaire et pro engagée mais précaire car attente d'un apprentissage et pas un critère pour obtenir un titre de séjour		*Préfecture = demandes de droits de séjour jeune 6 mois avant la majorité du jeune*

NIEVRE (58)							
FICHES	**THEMATIQUES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Préservation du lien de référence**	Possibilité CJM jusqu'à 21 ans Projet de préparation à la majorité Référent de parcours Suivi de parcours avec les partenaires (droit commun)					*En cours de mise en place* *Partenariats à formaliser (ADEPAPE, PAEJ, parrainage,…)*
2	**Logement**		Mobiliser les associations gérant le logement Module d'accompagnement à la vie quotidienne	Mesures d'accompagnement budgétaire			*Convention avec des associations gérant le logement*
3	**Revenu et accès aux droits**			Protection et préservation des droits et ressources personnelles Mobilisation de la CAF pour le versement de l'AAH à 18 ans pour les jeunes ayant une reconnaissance MDPH. Mobiliser les mesures d'accompagnement budgétaire et à la vie quotidienne (individuel ou collectif)			Partenariat avec la CAF et les MECS

4	**Insertion sociale et professionnelle, formation, mobilité**				Mobilisation des acteurs de droit commun (EN, ML, chambres consulaires, école de la 2ème chance) Travailler le parcours des MNA		*Conventions à faire avec EN, ML, chambres consulaires, école de la 2ème chance. Protocole Etat/département pour les MNA*
5	**Santé**					Mise en place d'un médecin référent pour chaque jeune Informations sur les structures de droit commun	*Convention avec l'ARS dans le cadre du Projet territorial de santé mentale (Equipe mobile URICAN, CMPP/CMP, hôpital de jour, MDA, etc.)*

HAUTE SAONE (70)							
FICHES	**THEMATIQUES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Préservation du lien de référence**	Référent de parcours (responsable du CMS) = instaurer la continuité d'un lien entre le jeune et le référent Invitation du jeune à la réunion d'évaluation de la situation animé par le référent de parcours Fiche annexe au PPE signée par le référent de parcours et le jeune = engagement et acceptation du jeune					*Réflexion sur la traçabilité des échanges entre les référents de parcours et les jeunes*
2	**Lieu d'ancrage**	Accompagnement et sécurisation du parcours : - Lien entre le jeune, ses besoins et les aides de droit commun : coordonnées du CMS sont dans fiche PPE et dans le package « module jeunes majeurs » - Définition du temps de pilotage et d'accompagnement des acteurs - Communication sur le concept de lieu d'ancrage (jeunes, travailleurs sociaux, établissements, assistants familiaux)					*Communication sur le concept de lieu d'ancrage : essentielle pour les jeunes et les professionnels* *Expérimentation sur 3 ans*
3	**Projet Autonomie – accès aux droits à la sortie de l'ASE : logement, santé, ressources et insertion**	En amont de la majorité et en lien avec le dispositif « Bientôt majeur ! » : bilan avec les jeunes sur leurs forces et les points à développer par rapport à leurs besoins : - Santé - Scolarité et insertion professionnelle - Liens affectifs - Ressources					*Partenariat : tous les acteurs intervenants auprès des jeunes* *Bilan = fiche annexe PPE*

4	**Modules dans le cadre du parcours de préparation à l'autonomie « Bientôt Majeur ! »**	Module 1 : Assurer un lien avec les acteurs de l'action sociale et garantir le parcours du jeune au-delà de la majorité	Module 2 : Accès au logement autonome = module animé par l'ADIL	Module 3 : Droit de séjour pour les MNA CMS = Organisation administrative, accès aux droits, gestion du budget	Module 4 : Intervention de la ML = formation, recherche emploi, garantie jeune	Module 5 : Bilan de santé et infos CPAM, Maison des adolescents sur la santé psychique	*Ritualisation du passage vers l'âge adulte avec cérémonie + remise d'un package « module jeune majeur »* *Modules expérimentés depuis 2016 et reconnu par les acteurs du territoire* *Réflexion d'un 6ème module = le majeur, un être de droits et de devoirs*
5	**Mise en place d'un questionnaire de satisfaction**	Lien avec le service au moins 18 mois après la majorité					*Evaluation du dispositif bientôt majeur = regard critique et amélioration du dispositif*

SAONE-ET-LOIRE (71)							
FICHES	**THEMATIQUES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Développer et accompagner l'autonomie des jeunes pour anticiper les sorties de l'ASE**	Recrutement d'un chargé de projet (diagnostic sur le besoin des jeunes et le partenariat à développer	Elaboration et mise en place d'un projet de logements autonomes alternatifs pour des jeunes moins autonomes	Mobilisation des acteurs des acteurs pour l'accès aux droits	Mobilisation des acteurs des acteurs pour l'insertion par l'emploi	Mise en place d'une équipe mobile de soutien aux intervenants, en partenariat avec l'ARS (éducatifs et soin)	*Prise en charge hyper-individualisées pour les jeunes en difficultés multiples* *Recrutement effectué* *Diagnostic réalisé*
1-1	**Développer une méthodologie d'évaluation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes de l'ASE**	Recrutement d'un chargé de projet	Construction du projet sur la méthodologie d'évaluation de chaque jeune et d'accompagnement adapté à ses besoins. Elaboration de guides d'aides et d'informations pour les jeunes et les professionnels. Mobilisation des acteurs du droit commun sur l'accès aux droits, l'insertion à l'emploi, le logement, la santé et l'accès aux soins. Formation des professionnels qui accompagnent les jeunes				*Partenaires du champs social, de l'accès aux droits, de l'hébergement et du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé*
1-2	**Développement d'une démarche de soutien par les pairs des jeunes sortants de l'ASE – Soutien à la création d'une ADEPAPE**	Création d'une ADEPAPE Recherche de jeunes et anciens de l'ASE volontaires Etablir entre eux des liens de solidarités et d'affinité	Défendre et représenter les intérêts des anciens de l'ASE Accompagner les adhérents dans les démarches de la vie courante Accompagner dans les actions en justice si nécessaire Les conseiller dans les difficultés de leur vie personnelle, professionnelle et sociale				*Mise en place de l'ADEPAPE dans sa globalité* *En cours*
2	**Création d'un dispositif logement destiné aux jeunes sortants de l'ASE**		Mise en place de 5 types de logement et d'accompagnement permettant une progression adaptée aux besoins et à leur capacité d'autonomie	L'accompagnement dans les différents types de logement est en lien avec l'insertion sociale et professionnelle et l'accès aux soins			*Partenariat large : travailleurs sociaux de l'ASE, bailleurs sociaux et privés, structures d'insertion pour les jeunes, structures d'hébergement*

YONNE							
FICHES	**THEMATIQUES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Développement de démarche de soutien par les pairs**	Réseau d'anciens de l'ASE permettant la mise ne place de démarche de soutien par les pairs	Soutien des pairs et des bénévoles dans les démarches auprès de la ML, Pôle emploi, organismes de logement, résolution de problèmes (dettes, papiers administratifs, etc.)				*Soutien à la création d'une ADEPAPE en collaboration avec la Fondation Priorité Enfance*
2	**Aides aux jeunes pour favoriser leur insertion et leur mobilité**			Aider les jeunes à financer leur permis de conduire, le BSR, l'achat d'un moyen de locomotion	La mobilité favorisera l'insertion professionnelle		

TERRITOIRE DE BELFORT							
FICHES	**THEMATIQUES**	**La présentation du lien et d'un point de référence**	**L'accès à un logement stable**	**Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée**	**La construction sereine d'un parcours professionnel**	**Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**	***REMARQUES***
1	**Coordonnateur et référents de parcours : garantir la permanence des liens pour les jeunes**	Embauche d'un coordonnateur de parcours qui s'assurera que les jeunes disposent d'un référent (pertinence et réalité de l'accompagnement)		Outils nécessaires à l'autonomie	Travail sur la formation et l'insertion pro		*Les missions du coordonnateur sont transversales sur les 5 thématiques* *Recrutement effectué*
2	**Dispositif d'intermédiation locative (IML)**		Point d'ancrage pour favoriser l'insertion sociale et l'autonomie Sécuriser l'accès au logement par des dispositifs adaptés et pérennes				*Convention avec Habitat Jeunes pour l'hébergement de 12 jeunes à partir de 17 ans* *Convention avec l'Association Inter »Actions pour créer IML*
3	**Permettre l'accès à des ressources financières adaptées**		Aide de type FSL	Renforcer les démarches d'accès aux droits Orienter les jeunes sans ressources vers la ML pour diverses aides	Inscrire les jeunes dans une démarche d'insertion		*La Mission Locale est un partenaire indispensable*

4					Mobilisation des acteurs locaux avant la majorité = relais pour l'insertion Bâtir avec la ML le parcours pro du jeune et assurer son suivi et sa réalisation		*Partenariats avec :* *- la Mission Locale* *- la MDPH* *- la Maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE* *- l'école de la 2ème chance* *- l'établissement pour l'insertion et l'emploi (EPIDE)*
5	**Préserver la santé des jeunes**					Informer des droits en matière de santé Organiser les relais entre médecins ou dispositifs = éviter les ruptures de soins Supports de communication sur des rencontres thématiques avec les partenaires	*Convention avec la CPAM* *Partenariat : Centres de prévention, Médecins généralistes et spécialistes, Centre hospitalier*

2 La synthèse des dispositifs mis en place dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

A partir des fiches de « Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE », les cinq thématiques préconisées dans le document de référence « *Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance* », ont été répertoriées afin d'obtenir une lecture homogène des actions mises en place dans les 8 départements de la région.
Ce recueil se veut non exhaustif dans la mesure où d'une part, il concerne essentiellement 5 axes de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'autre part, il reprend les données déclinées dans les fiches par les 8 départements et seulement 4 associations.

2.1 La préservation du lien social et d'un point de référence pour chaque jeune

Ce 1er engagement du référentiel vise à permettre la permanence des liens pour le jeune afin qu'il puisse s'appuyer sur un réseau associatif d'anciens/ de pairs ou qu'il puisse bénéficier, s'il le souhaite, d'un accueil et d'un soutien social auprès d'un service dédié. Il est préconisé la création de lieux d'ancrage en lien avec des structures existantes. Cette dynamique d'aide et de soutien ne pourra être opérationnelle que si, en amont, une réflexion est menée pour créer une culture de l'accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'ASE.

Dans les 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté, la notion de référence comme sauvegarde du lien avec les services de l'ASE après la majorité vient souligner la préoccupation des acteurs dans l'accompagnement vers et après la majorité en déployant un certain nombre de moyens :

- **L'évaluation des besoins des jeunes** :
  Le département du Doubs est parti du postulat qu'il est incontournable de faire un diagnostic sur tout le territoire afin d'évaluer les besoins des jeunes selon leur profil et d'identifier les actions en vigueur. A partir de la réalité de leur terrain, il est envisagé une adaptation des moyens tant au niveau des dispositifs que de la formation des professionnels à l'accompagnement des jeunes majeurs.
  Ce diagnostic ou cette évaluation des actions existantes ont également été réalisés par d'autres départements dont certains précisent les modalités et les moyens mis en place.

- **La création de postes de chargé de projets ou de coordonnateur de parcours** :
  La Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort ont fait le choix d'une création de poste spécifique à l'accompagnement des jeunes majeurs. Ils ont pour missions d'établir des diagnostics de l'existant, de développer des projets et des partenariats.

- **Les référents de parcours :**
  La Haute-Saône et la Nièvre ont instauré un référent de parcours du jeune afin d'assurer la continuité de l'accompagnement entre la minorité du jeune en situation de placement et sa majorité.
  Pour la Haute-Saône, le référent de parcours est identifié dans chaque circonscription d'action sociale (Centres Médico-sociaux) d'où dépend le jeune, il sert alors de lieu d'ancrage. Celui-ci est communiqué aux jeunes lors de la réunion d'évaluation de sa situation ainsi qu'aux travailleurs sociaux, établissements et/ou services et aux assistants familiaux. Un lien avec le service via le référent de parcours est envisagé pour une durée d'au moins 18 mois après la majorité.
  Le département de Côte d'Or a nommé 7 référents « autonomie » dans les différentes Agences de Solidarité Famille du département ; ils font le lien entre les partenaires et sont à l'initiative de projets répondant aux besoins du public sur leur territoire.

- **Les entretiens avant la majorité** :
  Le département du Jura souhaite accentuer les entretiens préparatoires à la majorité à partir de 17 ans.
  La Haute-Saône invite le jeune à la réunion d'évaluation de sa situation l'année de ses 16 ans et celle de ses 17 ans qui sont toutes deux animées par le référent de parcours ; le projet du jeune est alors annexé au PPE et signé par le jeune et le référent de parcours.
  Dans la Nièvre, il existe un projet de préparation à la majorité dont les modalités ne sont pas précisées.
  La Saône-et-Loire souhaite systématiser les entretiens pour les jeunes de 17 ans.
  La Côte d'Or met en place une commission technique de protection à laquelle le jeune assiste afin de recenser ses besoins et de réaliser son projet dans le cadre du PPE lors de ses 16 et de ses17 ans.

- **Le Contrat Jeune Majeur** :
  Seul le département de la Nièvre fait état de la possibilité de suivi des jeunes majeurs dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Ce dispositif n'est pas cité dans les fiches actions des autres départements, mais pour autant il existe dans l'ensemble des départements avec de fortes variables de durée (de quelques mois à 3 ans), de profils concernés (jeunes en situation de handicap, étudiants, …) et du nombre de jeunes concernés (de quelques-uns à plusieurs dizaines).

- **L'ADEPAPE comme partenaire** :
  Le département de la Côte d'Or travaille en partenariat avec l'ADEPAPE pour renforcer l'accompagnement des jeunes avant et après la majorité ; dans un « document de situation des jeunes confiés à l'ASE », il est noté le rôle de l'ADEPAPE qui met à disposition un bénévole pour chaque jeune accompagné ; une convention est signée entre le département et l'ADEPAPE pour le suivi des jeunes en rupture de lien social et professionnel.
  La Nièvre formalise également un partenariat avec l'ADEPAPE de la Nièvre qui vient d'être créée.
  Les départements de Saône-et-Loire et de l'Yonne ont un projet de création d'une ADEPAPE.
  L'Yonne envisage un soutien à la création d'une ADEPAPE en collaboration avec la Fondation Priorité Enfance.
  Il existe des ADEPAPE dans d'autres départements comme par exemple en Haute-Saône, mais leurs rôles ne sont pas précisément cités dans les fiches action.

2.2 L'accès à un logement stable

Ce 2ème engagement du référentiel vise à veiller à ce qu'aucun jeune ne quitte l'ASE sans logement stable. Cette préoccupation essentielle pour tous les jeunes l'est plus encore pour les jeunes ayant été accueillis par l'ASE puisqu'ils bénéficient rarement de solidarité familiales, alors qu'ils expriment souvent le souhait d'avoir un « chez soi ». Mais les freins à l'accès au logement sont nombreux : ressources faibles, manque d'anticipation, inadaptation de l'offre de logement (nombreux logements sociaux à destination des familles et peu de petites surfaces), etc. Ces obstacles peuvent être en partie levés grâce à un travail avec les partenaires de la politique du logement.

Les données recueillies montrent que les départements sont mobilisés dans la démarche d'accès au logement qui favorise l'intégration sociale des jeunes majeurs.

Celle-ci s'inscrit dans un travail avec les partenaires et notamment les établissements et services intervenant en protection de l'enfance ainsi que les assistants familiaux afin d'évaluer et d'accompagner les jeunes vers une autonomie suffisante pour vivre seul en appartement. Pour cela les départements œuvrent pour la mise en place de dispositif à plusieurs niveaux :

- **L'autonomie** :

La notion d'autonomie est très largement associée au logement pour tous les actes concernant la vie quotidienne (gestion des tâches domestiques, gestion budgétaire, etc.) qui nécessitent une évaluation du potentiel des jeunes.
Le département de Côte d'Or part du programme EVA-GOA[5] qui permet de requérir la vision du jeune et de l'intervenant sur l'autonomie fonctionnelle ; il donne également des outils sous forme de fiches pédagogiques et participe au projet du jeune dans le cadre de l'entretien d'élaboration du PPE lors de ses 16 ans et de ses17 ans.
Le département du Doubs évalue les besoins de soutien pour conforter le potentiel d'autonomisation et diagnostiquer les situations où les jeunes pourraient être en difficulté.
La Nièvre met en place un module d'accompagnement à la vie quotidienne.
La Haute-Saône, dans son dispositif « Bientôt Majeur ! », s'appuie sur une grille d'évaluation lors de l'entretien du suivi de son PPE, avec le référent de parcours, pour construire le projet d'avenir du jeune.
La Saône-et-Loire construit un projet sur la méthodologie d'évaluation de chaque jeune afin de prévoir un accompagnement adapté à ses besoins ; un guide d'aide et d'informations est en gestation à destination des jeunes et des professionnels.

- **Les modalités d'accompagnement vers le logement** :

Pour les départements, il s'agit d'anticiper les difficultés des jeunes en créant des partenariats avec les bailleurs, mais aussi en offrant au jeune la possibilité d'accéder à un logement de manière progressive :

  - **Les typologies de logement et d'accompagnement :**
    La Saône-et-Loire a prévu 5 types de logements permettant une transition progressive vers l'autonomie : des logements tests (en sous location, de courte durée pour les jeunes non surs de pouvoir vivre seul, avec au moins 3 visites par semaines) ; des logements SAS (en sous location, de courte durée, pour les jeunes en difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, avec au moins 3 visites par semaine) ; des logements en FJT (en sous location ou location, pour les jeunes ayant besoin d'un cadre sécurisant, avec au moins 2 visites par semaine) ; des logements privés ou publics (en sous location avec la possibilité de bail glissant, pour une longue durée, avec un soutien à l'autonomie au moins 2 fois par semaine) ; des logements privés ou publics loués par les jeunes (pour une occupation de longue durée avec un accompagnement et un soutien évolutif de 2 fois par semaine).
    Le Territoire de Belfort met en place un dispositif de baux glissants pour 18 jeunes en logement diffus et a créé 12 places supplémentaires en partenariat avec Habitat Jeunes.

[5] Cf. Présentation de l'outil d'évaluation d'autonomie fonctionnelle EVA GOA in « L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs » (ONED, 2014, p. 151) https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20150126_jm_web.pdf

La Côte d'Or prévoit un partenariat avec des structures d'hébergement social afin de créer une offre d'accompagnement global vers l'autonomie. Par ailleurs un bilan interinstitutionnel est réalisé pour recenser les dispositifs existants et les modalités d'accès des structures d'hébergement. Le dispositif « La Perm' » propose des hébergements temporaires pour les jeunes en difficulté. De même, le département a prévu pour les jeunes MNA, dans le dispositif AMMI, un SAS logement. Enfin, l'Agence Solidarité Famille du secteur de Genlis expérimente l'accès au logement par un système de sous location et de baux glissants.
La Nièvre prévoit des conventions avec les associations gérant le logement.
Pour l'Yonne le soutien et le lien avec les organismes gérant le logement sera réalisé par l'ADEPAPE.

- **Des informations sur l'accès au logement :**
  La Haute-Saône organise un module d'accès au logement animé par l'ADIL.
  La Côte d'Or, en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil et l'ADEPAPE accompagne les jeunes vers le logement de la recherche à l'occupation ; le département organise également des ateliers « Autonomie » où est transmise une information type « Boîte à Outil » concernant toutes les modalités d'accès à un logement.

- **Les aides financières :**
  Le Territoire de Belfort envisage une aide de type FSL.
  La Nièvre fait référence aux mesures de droit commun pour l'accompagnement budgétaire d'accès au logement.
  Le Jura associe l'accès au logement avec les ressources pouvant être délivrées par les acteurs de droit commun.

D'une manière générale, les départements souhaitent individualiser et personnaliser l'accompagnement des jeunes dans l'accès au logement dans la mesure où il résonne comme accomplissement d'une vie sociale en corrélation avec l'insertion scolaire et/ou professionnelle.

2.3 L'accès aux droits et à des ressources financières

Ce 3ème engagement du référentiel a pour objectif qu'aucun jeune majeur ne quitte l'ASE sans avoir accès à des ressources financières adaptées à son projet. Chaque jeune doit pouvoir être accompagné dans la recherche de ressources financières lui permettant de stabiliser sa situation et d'anticiper la fin de la mesure en mettant de l'argent de côté et en créant ou renforçant des partenariats.
Les éléments concernant l'accès aux droits et les ressources financières vont souvent de pair avec l'insertion sociale et professionnelle.

- **Les réunions d'information sur les droits et les services de droit commun:**
  La Côte d'Or mobilise les structures de droit commun grâce aux accompagnements effectués par le dispositif « La Perm' » de l'ACODEGE et le dispositif « AMMI » en faveur des jeunes mineurs non accompagnés.
  Le Jura possède un tableau des ressources de droit commun concernant le logement, la situation financière et professionnelle, ainsi que la santé.

La Haute-Saône, dans le « package » remis aux jeunes lors de la cérémonie « Bientôt Majeur ! », les coordonnées des acteurs de droit commun sont répertoriées par thèmes (logement, santé, emploi, justice, etc.) ; le référent de parcours fait le lien avec les différents acteurs ; une information supplémentaire est donnée aux jeunes MNA sur leur droit de séjour.
Pour la Saône-et-Loire, les acteurs de droit commun sont mobilisés pour l'accès aux droits ; il est prévu, dans le rôle de la future ADEPAPE, qu'elle puisse conseiller les jeunes et éventuellement les accompagner dans d'éventuelles actions en justice.

- **Les ressources financières**
  Dans le département de Côte d'Or, dans le cadre des ateliers « Autonomie », un jeu sur la gestion mensuelle du budget est proposé aux jeunes.
  La Nièvre met en place des mesures d'accompagnement budgétaire et à la vie quotidienne, individuelles ou collectives, en lien avec les établissements d'accueil ; elle a créé un partenariat avec la CAF pour la gestion des allocations perçues par les jeunes en situation de handicap.
  Le département de l'Yonne prévoit une aide financière pour le permis de conduire, le BSR et l'achat d'un véhicule de locomotion.
  Le Territoire de Belfort oriente les jeunes sans ressource vers les Missions Locales afin qu'ils puissent trouver une solution de formation ou d'emploi.
  Le département du Jura crée 2 postes de CESF afin d'aider les jeunes dans la gestion de leur budget.

2.4 L'insertion sociale, professionnelle, formation et mobilité

Ce 4ème engagement du référentiel doit permettre que chaque jeune majeur puisse construire son parcours professionnel tout en ayant « droit à l'essai ». Le projet d'orientation et le projet professionnel sont deux temps forts permettant aux jeunes d'exercer leur droit à connaître, comparer, repérer et choisir une activité ou un métier. Il est important de pouvoir prendre le temps de choisir son parcours en toute sérénité, d'essayer si besoin une orientation et changer de projet, mais aussi de pouvoir revenir vers l'ASE pour un accompagnement en cas de besoin. La mobilité constitue un besoin fondamental pour construire un projet.

Les départements mettent l'accent sur le partenariat pour aider les jeunes à construire leur projet de formation professionnelle.

- **L'anticipation du projet professionnel et le partenariat avec l'Education Nationale**
  Le département de la Nièvre souhaite construire un partenariat avec l'EN.
  La Côte d'Or dans son action « promouvoir et accompagner les jeunes de l'ASE à la formation et à l'Apprentissage » met en place un accompagnement dès l'âge de 14 ans en lien avec les collèges.

- **Un partenariat avec les Missions Locales** :
  Les dispositifs d'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans relèvent des Missions Locales. C'est donc assez logiquement que les départements ou les associations se tournent vers ce partenaire pour l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours professionnel.

Pour la Côte d'Or, dans le cadre du dispositif « La Perm » de l'ACODEGE, il est prévu une permanence d'un professionnel à la Mission Locale ; une convention existe avec la Mission Locale de Beaune pour favoriser l'insertion par la construction d'un projet social et professionnel.
Le département de la Nièvre collabore également avec les Missions Locales.

La Haute-Saône demande l'intervention des Missions Locales dans son module « Insertion », pour l'information sur la formation, la recherche d'emploi et la garantie jeune.
Le Territoire de Belfort envisage de bâtir avec la Mission Locale le parcours professionnel des jeunes.

- **Les jeunes en situation d'apprentissage :**
  Le département de Côte d'Or a signé des conventions triennales avec la CMAI et la CCI afin d'accompagner les jeunes dès la mise en place des contrats d'apprentissage.
  La Nièvre souhaite également établir des conventions avec les chambres consulaires.

- **Le partenariat nécessaire aux jeunes en rupture de parcours scolaire et professionnel :**
  La Côte d'Or décline dans une fiche action, un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement 21 concernant l'entrée à l'école de la 2ème chance (E2CI) des jeunes de 16 à 18 ans en difficultés et/ou dits « NEET »[6].
  Le département de la Nièvre envisage des conventions avec l'Education Nationale et l'Ecole de la 2ème chance.
  Le Territoire de Belfort prévoit un partenariat avec l'Ecole de la 2ème chance, l'Etablissement pour l'Insertion et l'Emploi (EPIDE) et la Maison de l'Information sur la formation et l'Emploi (MIFE).

- **La sécurisation professionnelle des jeunes MNA**
  Dans ce domaine de la formation professionnelle, les départements déploient des dispositifs spécifiques pour les jeunes MNA dans la mesure où leur situation professionnelle facilitera l'accès à leur droit de séjour à leur majorité.
  Dans le département de Côte d'Or, un des objectifs du service « AMMI » est l'insertion professionnelle.
  Le département du Jura note que la situation scolaire et professionnelle des jeunes MNA reste précaire notamment dans une situation d'apprentissages lors de la majorité ; il est préconisé d'anticiper les demandes de droits de séjours au moins 6 mois avant la majorité afin d'éviter les ruptures de parcours.
  La Nièvre met également l'accent sur le parcours professionnel des MNA.

- **La mobilité** :
  Le département du Jura favorise l'obtention du permis de conduire pour les jeunes en mobilisant les dispositifs existants.
  Le département de l'Yonne dans sa participation et son aide financière au permis de conduire et achat de véhicule participe également à la mobilité des jeunes.

[6] NEET : Ni en Emploi, Ni en Etude, Ni en Travail

2.5 L'accès à la santé

Ce 5ème engagement doit permettre de faire en sorte que chaque jeune majeur ait accès à la couverture de soins adaptée à sa situation.
Trois enjeux importants se dégagent :

- La continuité du suivi psychologique et du parcours de soin (il n'est pas toujours mis en œuvre lorsque le jeune ne bénéficie pas d'une mesure d'accompagnement jeune majeur) ;
- La nécessité de fournir au jeune une couverture maladie complète ;
- La coordination entre les service MDPH et ASE.

Sur l'ensemble de la région sont mises en place des actions de préventions ainsi qu'autour de la santé psychique, mais on note que peu d'actions autour de l'accompagnement de la santé somatique.

- **Des actions de prévention et d'information** :
  Le département de Côte d'Or, dans ses ateliers « Autonomie », organise une information sur la santé du fonctionnement de la CPAM et mutuelle à la prévention notamment alimentaire.
  La Nièvre met en place des informations sur les services de santé.
  La Haute-Saône organise un module sur la santé en lien avec la CPAM et propose aux jeunes un bilan de santé.
  Le Territoire de Belfort informe les jeunes sur leurs droits en matière de santé, il crée des supports de communication sur les rencontres thématiques avec les partenaires de santé ; une convention avec la CPAM existe.
  La Côte d'Or, dans le dispositif « AMMI », informe les jeunes MNA sur leurs droits à la santé ; le dispositif « La Perm' » s'appuie sur les différents acteurs du territoire.

- **Les actions de relais et de soutien** :
  Le département de la Nièvre a mis en place un médecin référent pour chaque jeune.
  La Saône-et-Loire met en place une équipe mobile de soutien aux intervenants en partenariat avec l'ARS.
  Le Territoire de Belfort organise des relais entres les médecins ou les dispositifs de soins, afin d'éviter les ruptures de soins ; le coordonnateur de parcours assure la structuration d'un pôle de suivi médical composé d'un médecin, d'une secrétaire et d'une puéricultrice.

- **La santé psychique** :
  Le département du Jura travaille en partenariat avec les services de psychiatrie notamment concernant les jeunes en situation de handicap.
  La Haute-Saône s'appuie sur la Maison des adolescents concernant la santé psychique.
  La Nièvre dans une convention avec l'ARS assure le suivi psychologique du jeune lors du passage à la majorité dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale.

3. Les dispositifs associatifs

Fin septembre 2020, seuls 4 services ou établissement mettant en œuvre des mesures de protection des futurs jeunes majeurs ou jeunes majeurs ont renseigné des fiches « remontée de dispositifs ». Cette partie pourra donc être étayée par d'autres retours au cours de l'année 2020.

3.1 L'ACODEGE – Dispositif « La Perm' »

Ce dispositif fut créé en lien avec le département de Côte d'Or. Il s'adresse aux jeunes pouvant être en errance et en rupture sociale. L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes et de travailler à un rapprochement avec le dispositif de Protection de l'Enfance afin de pouvoir les accompagner au-delà de la majorité.
Il concerne 9 mineurs dans leur 17ème année et 9 majeurs.
Il s'inscrit dans un large partenariat : ADEPAPE 21, Fondation des Apprentis d'Auteuil, …

3.2 L'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Nord Franche-Comté (ASEANFC)

L'association précise que des dispositifs sont mis en place, par différents lieux d'accueil, depuis de nombreuses années pour accompagner les jeunes vers la majorité et éviter les sorties sèches. Des appartements en colocation existent pour les jeunes à partir de 17 ans.
Là encore, apparait la nécessité de travailler en partenariat avec la Mission Locale, les bailleurs sociaux, les CCAS et les services d'action sociale de chaque territoire.

3.3 La MECS du Centre Saint-Exupéry en Saône et Loire

Depuis de nombreuses années, l'Institut Educatif Saint-Benoît travaille sur la préparation à la sortie des jeunes de l'ASE, notamment avec le dispositif ENVOL qui prépare les jeunes à l'autonomie de manière progressive.
Cependant, aucun dispositif spécifique n'existait pour les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui les sorties sont souvent les plus chaotiques. C'est pourquoi un projet de « Cottage », sur le site de la MECS, est actuellement en cours. Il s'agit de travailler l'autonomie par une accession au logement tout en étant particulièrement vigilant au phénomène de solitude par un maintien du lien. Un accompagnement autour de la santé et du soin est également mis en place.
Une grille d'accès à l'autonomie sera utilisée.

3.4 La MECS Enfance BOURDAULT en Haute-Saône

La structure est en réflexion dans la réécriture de leur Projet d'Etablissement pour créer un dispositif d'accompagnement des jeunes vers la majorité et notamment en ce qui concerne l'apprentissage de l'autonomie pour appréhender la gestion du quotidien (budget, démarches administratives, entretien du logement et du linge, etc.). Elle envisage la création d'appartements permettant un sas entre l'internat et un logement indépendant. Un accompagnement se mettra en place pour les jeunes à partir de 16 ans qui sera à la fois une période d'apprentissage et d'évaluation. Un partenariat sera renforcé avec la Mission Locale dans le domaine de la formation et de l'emploi, mais également avec le Pôle Hébergement de l'AHSSEA présente sur le territoire.

4. Le nécessaire travail de partenariat

L'analyse du recueil des données des départements et des associations montre l'importance du travail en ou de partenariat. Les différentes thématiques déclinées mettent en exergue des besoins singuliers selon le profil des jeunes accompagnés sur un territoire donné, impliquant pour les différents acteurs, la recherche d'acteurs pouvant répondre de manière adéquate aux problématiques rencontrées. Ainsi, les nombreux partenaires pourront s'inscrire dans les actions de manière transversale. Comme par exemple :

- **Les Missions Locales :**
  L'objectif premier est de permettre l'accès à la formation et/ou à l'emploi, mais elles peuvent aussi orienter les jeunes vers les dispositifs de droit commun, rechercher et assurer des financements.

- **L'ADEPAPE :**
  Déjà présente dans certains départements, elle permet un appui dans l'accompagnement des jeunes majeurs. Son positionnement dans les démarches de soutien et d'aide à la mobilité, mais aussi à la recherche d'une formation ou d'un emploi avec la possibilité d'apporter ponctuellement une aide pécuniaire s'inscrit dans l'individualisation des réponses faites aux jeunes. Ce sont les missions confiées à l'ADEPAPE qui oriente le projet d'un travail de collaboration et à terme, la création d'un réseau des ADEPAPE au niveau régional.

- **Les organismes gestionnaires :**
  Elles rejoignent la politique des départements pour développer des moyens d'action pouvant répondre à des problématiques spécifiques ; l'observation montre un engagement pour les jeunes en grande difficulté et les jeunes MNA. Dans les établissements de protection de l'enfance, l'accompagnement des jeunes majeurs reste une préoccupation en anticipant la préparation vers une autonomie à la fois fonctionnelle et relationnelle.

- **Les assistants familiaux :**
  Ils sont impliqués différemment des établissements et services car leur rôle d'accueil et d'éducateur, bien que professionnel, est souvent empreint d'affect. A la veille de la majorité, cela vient réveiller la problématique du lien et de l'attachement, qui est présente chez beaucoup de jeunes confiés à l'ASE. Il est donc important de les associer au travail d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Ce travail de partenariat permet de créer du lien entre les différents professionnels, mais aussi de clarifier les pratiques en délimitant les missions respectives, et surtout de comprendre les jeunes majeurs dans leur réalité afin d'ajuster l'accompagnement de manière cohérente. Toutefois, bien que le professionnalisme prime, il n'en demeure pas moins que le travail en partenariat repose sur des relations interpersonnelles, et en ce sens, présente une certaine instabilité. Il semble donc important de prévoir la formation des professionnels dans ce nouveau mode d'intervention. Ainsi, la rencontre entre homologues, le partage de convictions, etc. amène à concevoir le partenariat, non plus comme un outil d'accompagnement des jeunes, mais comme une modalité d'organisation et d'action.

V- Conclusion

La préparation à la majorité est bien présente dans tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté. Elle renforce l'accompagnement dans une logique de prévention et d'anticipation.
Certains départements ont engagé des actions depuis plusieurs années qui ont pu être expérimentées et évaluées avec la participation des jeunes. C'est le cas du département de la Haute-Saône pour qui le module de préparation à la majorité en vigueur depuis 2016, a fait l'objet d'une reconnaissance par l'Observatoire National de l'Innovation Publique.
Les diagnostics établis, pour recenser les besoins et/ou pour dénombrer les dispositifs et les partenariats existants, permettront de répondre et de s'adapter aux spécificités du public. Ils témoignent d'une dynamique de développement d'actions qui se met en route afin de préserver les intérêts des jeunes et de garantir une logique de parcours. C'est le cas pour les MNA pour qui les départements déploient des actions favorisant leur intégration socio-professionnelle et préservant une stabilité.
Les professionnels des départements sont mobilisés pour rejoindre cette démarche d'accompagnement au-delà de la majorité des jeunes. La prise de conscience qu'elle sous-tend et l'adaptation qu'elle requiert, nécessite une réelle réflexion et des formations.

Les différentes actions en vigueur ou en projet dans les départements comblent une durée de 3 ans allant de 2019 à 2021 dans la contractualisation avec l'Etat inscrite dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
L'évaluation est encore prématurée et prendra sens en 2021. Il faudra cependant tenir compte de la conjoncture particulière de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire venue ralentir ou interrompre les démarches de réflexion et d'action en faveur de l'accompagnement des futurs jeunes majeurs et jeunes majeurs.
L'évaluation des dispositifs viendra également corroborer les actions menées par les départements mais aussi par les établissements et services dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfance. Il faut noter que les départements travaillent à la corrélation entre les deux stratégies. La Saône-et-Loire, seul département rentré dans la contractualisation Etat-CD-ARS protection de l'enfance et 2020[7], a par exemple prévu des actions pour l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. En 2021, 30 départements supplémentaires concluront ces conventions tripartites dans le cadre de la stratégie prévention et protection de l'enfance. En 2022, tous les départements en auront signé.

[7] En 2020, seul 30 départements français ont conclu ces conventions, à titre d'expérimentations.

VI – ANNEXES

Fiches actions des dispositifs existants dans les 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté

1. Dispositifs existants en Côte d'Or (21)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[1]	**1- Renforcer l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté sociale** ***Convention entre le département, la Fondation des Apprentis d'Auteuil et l'ADEPAPE***
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 21
Territoire(s) concerné(s)	Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	Mise en place de 3 sous-actions : 1- **Idendification de 7 référents autonomie j**eunes dans les Agences Solidarités du département : • Expertise • Conseil et Soutien aux professionnels dans la préparation à l'autonomie des jeunes • Susciter et entretenir le partenariat • Relais pour la centralisation et la transmission des informations 2- **Accompagnement par le logemen**t, renforcé pour les jeunes : • Assurer un logement stable par accompagnement éducatif spécifique à l'autonomisation vers et dans le logement • Gestion d'un logement de la recherche à l'occupation (budget, bail, assurance, respect du règlement de l'immeuble, connaissance du quartier) 3- **Création d'un lieu d'accueil et d'accompagnement** pour les jeunes majeurs en rupture sortant du dispositif ASE : • Accompagnement éducatif vers l'insertion sociale et professionnelle
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Concerne les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté sociale **Sous action 1** : Concerne toutes les Agences Solidarité du département **Sous action 2** : Expérimentation par l'Agence Solidarité de Genlis d'un accompagnement de 3 jeunes. Le département ou un prestataire pourrait être locataire d'un ou plusieurs logements (baux glissants ou sous-location) et prendre en charge le dépôt de garantie, l'ameublement, l'assurance. **Sous action 3** : Convention avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil et l'ADEPAPE 21 • **Avec la Fondations des Apprentis d'Auteuil** : Suivi par un professionnel trois mois avant la majorité : diagnostic de la situation, formalisation de l'engagement, parcours de mobilisation et de sécurisation

[1] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

<table>
<tr><td></td><td>• Avec l’ADEPAPE : désignation d’un bénévole-référent pour chaque jeune, aide à la mobilité, participation des frais d’abonnement téléphonique et du réseau DIVIA des jeunes, accompagnement dans des sorties collectives, construction des temps pair-aidance</td></tr>
<tr><td>Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)</td><td>A partir de 2019</td></tr>
<tr><td>Partenaire(s) associé(s)</td><td>Ensemble des partenaires œuvrant auprès des jeunes de 16 à 25 ans
Collectivités locales
Bailleurs sociaux et privés
Associations</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Coûts et modalités de financement du projet</td><td><table><tr><td></td><td>Part CD</td><td>Part Etat</td><td>Total</td></tr><tr><td>2019</td><td>29 400 €</td><td>29 400 €</td><td>58 800 €</td></tr><tr><td>2020</td><td>46 450 €</td><td>46 450 €</td><td>92 900 €</td></tr><tr><td>2021</td><td>55 200 €</td><td>55 200 €</td><td>110 400 €</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Bilan d’exécution</td><td>Action 1: montée en compétence des référents qui sont les interlocuteurs des partenaires
Action 2 : 3 jeunes suivis ; mise en œuvre d'une procédure et création d'une boite à outils pour l'accès au premier logement
Action 3 : ouverture d'un lieu d'accueil commun les 3A, création d'une plaquette d'informations et présentation de l'action à tous les partenaires.</td></tr>
<tr><td>Risques et difficultés rencontrées</td><td>Les actions ont débuté durant le dernier trimestre et ont été interrompues pendant le confinement</td></tr>
<tr><td>Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche</td><td>Une bonne connaissance de nos partenaires très investis dans cette démarche</td></tr>
<tr><td>Modalités d’évaluation du projet</td><td>Sous action 1 : Nombre de référents autonomie des jeunes, nombre de jeunes accompagnés, nombre de sorties positives
Sous action 2 : Nombre de jeunes ayant intégré un logement, nombre de jeunes stabilisés dans le logement à 6 mois, à 1 an (cible : 5 jeunes à titre expérimental)
Sous action 3 : Nombre de jeunes de l’ASE en lien avec la structure porteuse de l’action, durée des suivis pour une insertion durable</td></tr>
<tr><td>Pour aller plus loin, qu’est ce qui aurait pu être fait autrement ?</td><td>Action 2 : cible un territoire rural ; il aurait été judicieux d'expérimenter aussi en secteur urbain
Action 3 : communication en amont du dispositif et direction des jeunes</td></tr>
<tr><td>Remarques</td><td></td></tr>
<tr><td>Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?</td><td>Action 1 : 15 jeunes
Action 2 : 3 jeunes (obj cible 5 jeunes)
Action 3 : 16 jeunes signalés</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[2]	**2- Prévenir l'errance des jeunes en fin de mesure ASE avant leur majorité** ***Convention entre le département et l'association ACODEGE***
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 21
Territoire(s) concerné(s)	Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Eviter l'errance à la fin du placement et le basculement vers la marginalité - Mobiliser les structures de droit commun qui ont l'expérience des jeunes en grande difficulté - Permettre une continuité de l'accompagnement à la sortie de l'ASE
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Concerne les jeunes de 17 à 18 ans en risque ou déjà engagés dans une rupture de parcours La convention entre le département et l'ACODEGE permet un suivi des jeunes par leur dispositif intitulé « La Perm » qui propose : - D'assurer une écoute et un accompagnement - D'animer un espace facilement identifiable permettant un accueil physique et téléphonique - D'organiser des permanences dans des lieux de droit commun (Mission Locale) - De mobiliser à titre exceptionnel un lieu de repli pour un hébergement temporaire - D'activer le réseau d'acteurs du territoire pour favoriser un accompagnement de courte durée (droits à la santé, insertion professionnelle)

[2] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	A partir de novembre 2019
Partenaire(s) associé(s)	Dispositif d'accueil et d'accompagnement de jeunes, type CHRS ARS
Coûts et modalités de financement du projet	Création de 2 places dans un dispositif d'accueil et d'accompagnement de jeunes à 56 €/jour soit 42 000 €

	Part CD	Par Etat	Total
2019	18 200 €	18 200 €	36 400 €
2020	13 650 €	13 650 €	27 300 €
2021	13 650 €	13 650 €	27 300 €

Risques et difficultés rencontrées	Faire connaître le dispositif à tous les partenaires Tranche d'âge à requestionner
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Belle experience de l'ACODEGE L'aller vers est très bien déployé, participation aux maraudes Plaquette d'information Rencontre de tous les partenaires de la protection de l'enfance
Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes accueillis (cible : 9 jeunes/an) Durée de prise en charge (avant et après la majorité) Taux de sorties positives Un lien d'ancrage
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Encore plus de lien entre l'ACODEGE et les établissements protection de l'enfance sur les situations individuelles
Remarques	Extension du dispositif aux majeurs, nouveaux financement en cours pour 2020 Suspension pendant le confinement Signalement systématique par l'ASE des fugues de mineurs inquiétantes
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	10 jeunes signalés

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[3]	**3- Accompagner l'insertion des mineurs non accompagnés préparés à l'autonomie par le Département, régularisés et devenus majeurs** ***Convention entre le département et l'association ACODEGE***
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 21
Territoire(s) concerné(s)	Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Prévenir la rupture avec les jeunes en fin de mesure ASE - Travailler en amont en favorisant l'orientation des jeunes intégrés dans le dispositif mineur - Disposer d'un accompagnement social global alliant accès aux droits, séjour, santé, insertion sociale et professionnelle
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Concerne les jeunes atteignant la fin de l'année scolaire au cours de leur 18ème année Suivi des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés dans le cadre du dispositifs « Accueil Mineurs, Majeurs Isolés » géré par l'ACODEGE . Convention entre le département et l'ACODEGE du 18/12/2019 Le dispositif AMMI est renforcé par un sas logement avec la mise en place d'un accompagnement spécifique à l'autonomisation vers et dans le logement
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	De 2019 à 2021
Partenaire(s) associé(s)	Services Etat : Préfecture, DDCS, Police Département, Associations, Mission Locale, Métropole

Coûts et modalités de financement du projet

	Part CD	Part Etat	Total
2019	18 750 €	18 750 €	37 000 €
2020	25 000 €	25 000 €	50 000 €
2021	18 750 €	18 750 €	37 000 €
Budget sous réserve d'une dotation complémentaire pluriannuelle au titre de la prévention des sorties sèches de l'ASE			

[3] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

<table>
<tr><td>Risques et difficultés rencontrées</td><td colspan="4">Dossier complet doit être déposé en Préfecture
Dispositif saturé</td></tr>
<tr><td>Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche</td><td colspan="4">Extension d'un dispositif déjà existant
Renforcement de l'accès au logement</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Modalités d’évaluation du projet</td><td colspan="4">Nombre de jeunes suivis
Durée de prise en charge (avant et après la majorité)
Taux de sorties positives</td></tr>
<tr><td>Objectifs cibles</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td></tr>
<tr><td>Nombre de jeunes bénéficiant des appartements sas</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td></tr>
<tr><td>Taux de jeunes sans logement stable en fin de prise en charge</td><td>25%</td><td>10%</td><td>0%</td></tr>
<tr><td>Bilan d’exécution</td><td colspan="4">Toutes les places sont occupées</td></tr>
<tr><td>Pour aller plus loin, qu’est ce qui aurait pu être fait autrement ?</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Remarques</td><td colspan="4">Turn over important et nécessaire</td></tr>
<tr><td>Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?</td><td colspan="4">10 jeunes accompagnés pour 10 places ; 4 sorties préparées</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[4]	**4- Document de situation des jeunes confiés à l'ASE à leur majorité**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 21
Territoire(s) concerné(s)	Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Recenser les besoins des jeunes sortant du dispositif ASE - Assurer un suivi des jeunes notamment par l'ADEPAPE
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Document à renseigner lors de la Commission Technique Protection à laquelle le jeune est convié à l'occasion de sa majorité. Pour les MNA, il est renseigné par le jeune et le travailleur social référent à la majorité du jeune et transmis à la Cellule MNA de l'ASE
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Mise en oeuvre et déploiement de la fiche le 5 mai 2020

[4] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Partenaire(s) associé(s)	ADEPAPE 21
Coûts et modalités de financement du projet	Pas de coût direct
Bilan d'exécution	En cours
Risques et difficultés rencontrées	Déploiement et appropriation de la fiche par les professionnels
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	
Modalités d'évaluation du projet	Permettre d'avoir un profil des jeunes sortant, d'avoir leurs coordonnées, de mettre en lien avec l'ADEPAPE21 et d'alimenter les indicateurs nationaux
Bilan d'exécution	A prévoir fin 2020
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Cette démarche aurait pu être anticipée
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	Pas encore d'évaluation

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[5]	**5- Evaluation de l'autonomie fonctionnelle des adolescents : programme EVA GOA (EVAluation-Guide d'Outils à l'Autonomie)**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ **l'accès à un logement stable** ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐**un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune**
Porteur(s) du projet	CD21
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	La rationalisation des contrats jeunes majeurs L'autonomie des jeunes: une préoccupation commune avec les structures de Protection de l'enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse au niveau local et national. Des constats partagés : le manque d'autonomie des jeunes à la sortie du dispositif de protection de l'Enfance, des définitions de l'autonomie très variées, un manque d'outil pour la travailler.
Objectifs du projet	Limiter l'effet de seuil à la sortie du dispositif de Protection de l'Enfance (PE) en travaillant l'autonomie fonctionnelle avec le jeune dès 16 ans. Développer une culture commune entre les différents acteurs institutionnels et professionnels de la PE afin de favoriser leur coopération et développer la qualité du service rendu. Impliquer les jeunes dans une démarche innovante sur leur accès à l'autonomie et contribuer à l'entretien des 16 et 17 ans et à l'élaboration du projet pour l'enfant (PPE).
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	EVA GOA s'adresse aux jeunes bénéficiant d'une mesure PE à partir de 16 ans, aux professionnels qui les accompagnent (travailleurs sociaux, assistants familiaux, …) et à leur famille. Il s'intègre dans une réflexion pédagogique partagée par les services et structures PE du territoire de la Côte d'Or. La démarche de passation d'EVA requiert l'engagement volontaire du jeune concerné et la présence impliquée du professionnel dans ses différentes étapes.
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Préalable: un encadrement conventionnel et une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en 2014 3 conventions (Conseil Départemental/Belgique, Conseil Départemental/Etablissements PE et PJJ, Conseil Départemental/ IRTESS) une gouvernance partenariale dès 2014 : Comité de pilotage en 2014, comité technique EVA en 2015, comité technique GOA en 2016 une expérimentation de la version belge auprès de 40 jeunes en 2014 et une expérimentation de la version EVA GOA 21 en 2016 auprès de 60 jeunes. 47 professionnels impliqués de formations et d'horizons très variés : milieu ouvert, établissements, accueil familial. Un plan de formation croisée personnels CD/PJJ/ associations PE assurée par les pairs en 2017 (mutualisation des moyens humains) Perspectives : déploiement national de l'outil

[5] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Partenaire(s) associé(s)	Tous les établissements et services de PE du département ainsi que la PJJ
Coûts et modalités de financement du projet	Coût global : 26 044 euros HT (IRTESS 14 844 euros + 11 200 euros pour l'éditeur du logiciel)
Bilan d'exécution	Les référents autonomie ont été formés à EVA GOA
Risques et difficultés rencontrées	Difficultés techniques au départ concernant l'accès au service et l'absence de contrat de maintenance aujourd'hui résolu. Résistance de certains professionnels assimilant l'EVA à un test étalonné servant à prendre des décisions concernant le jeune d'où la nécessité que chacun prenne connaissance et intègre la charte d'utilisation.
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	La dynamique partenariale instaurée tant dans la gouvernance que dans la mise en oeuvre du projet.
Modalités d'évaluation du projet	Bilan annuel du nombre de jeunes ayant passé l'EVA GOA
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Un travail conjoint avec la Direction des Services Informatisés sur tous les aspects techniques de le déploiement, maintenance et lien avec l'éditeur du logiciel.
Remarques	Le déploiement national de cet outil peut se faire par convention de mise à disposition entre les départements intéressés et le CD21
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	En 2018, ce sont 126 jeunes issus des différentes structures PE et agence du territoire CD21 qui ont bénéficié du programme EVA GOA.

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[6]	**6- Ateliers autonomie**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	• la préservation du lien et d'un point de référence • **l'accès à un logement stable** • un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée • la construction sereine d'un parcours professionnel • un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune <u>OBJET de l'action :</u> Mise en place d'ateliers thématiques avec comme support l'appartement pédagogique mis à disposition par une commune, à destination de jeunes de 16 à 20 ans de l'aide sociale à l'enfance (en famille d'accueil ou au sein de l'établissement ou dans le cadre de mesure de prévention), dans le but de développer, renforcer leur autonomie fonctionnelle.
Porteur(s) du projet	Conseil Départemental de la Côte d'Or - Pôle Solidarités Direction Action Médico-sociale Territorialisée - Agence Solidarités Haute Côte d'Or
Territoire(s) concerné(s)	Périmètre des communes de Montbard, Semur en Auxois et Châtillon sur Seine (Haute côte d'Or)
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	• Constat partagé d'une insuffisance de préparation en amont de la fin de mesure de placement ou d'accompagnement incluant les différents acteurs : le jeune, son entourage : parents, assistant familial, établissement et professionnels concourant à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ou de placement ; • Mise en place de l'outil EVA GOA sur le Département et la participation de 2 professionnels (CD et Etab) issues du territoire en question, aux comités techniques pour la mise en place de cet outil sur le Département et plus précisément sur le territoire de l'Agence Haute Côte-d'Or ; • Note interne co-signée DAMST et DEPECS concernant l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE en date du 8 décembre 2017 affirmant les orientations suivantes à déployer dans les accompagnements : **une source régulière de revenus et un logement autonome** ; • Un groupe de travail interne à l'Agence Solidarités de Montbard s'est constitué afin d'organiser les étapes clés et le processus à mettre en œuvre préalablement à une fin de mesure à la majorité du jeune. • Les travaux menés dans le cadre de la déclinaison du Plan Départemental Insertion sur l'Agence et au travers les instances CTI (Commission technique d'Insertion) ont réalisés les mêmes constats en matière de déficit de préparation de ces jeunes. Un groupe spécifique d'acteurs se réunit au sein de cette CTI afin de travailler sur une meilleure coordination entre les acteurs intervenants auprès de tous types de jeunes.

[6] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Objectifs du projet	**Objectif général** Rapporter aux jeunes concernés une information de type « boite à outils » avec le support LOGEMENT (avant, pendant et après), la plus complète possible pour être autonome et indépendant au regard des démarches futures qu'il aura à réaliser. **Objectifs opérationnels** 01 Réaliser et diffuser un questionnaire aux jeunes 02 Elaborer le contenu des ateliers 03 Réaliser les ateliers Groupe « test » 04 Evaluer l'Action
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Public visé *:* Jeunes de 16 à 20 ans, confiés à l'ASE (Assistant familial ou Etablissement ou suivi dans le cadre d'une mesure AED) Le groupe 1 « test» prévoit 6 jeunes mixtes identifiés par les professionnels entre les différents types d'accompagnement. Au regard du parcours d'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes identifiés dans le groupe « test », la participation a ces ateliers vient en réponse à une priorité dans leur accompagnement.
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	- Démarrage du projet : Mise en œuvre de ateliers en Avril 2018 - Achèvement du projet : Fin des ateliers en Septembre 2018 – réalisation du Bilan Fin 2018 **Thématiques des ateliers :** ATELIER 1 : • Avant l'entrée dans le logement : brainstorming « Qu'est-ce qu'évoque chez vous l'entrée dans le logement ? » • Jeu interactif avec présentation de l'état des lieux d'entrée, caution, garantie, bail et charges locatives. • Différence logement/hébergement en fonction des ressources : comment trouver un logement adapté à sa situation ? (FSL, SIAO, logement privé/public, associations). • Différentes législations meublé/non meublé, collocation, kit d'installation, meubler son premier logement. • Documents nécessaires pour accéder au logement. • Il a été délivré aux jeunes un certain nombre de documents relatifs aux échanges liés à cet atelier. ATELIER 2 : • Brainstorming sur les connaissances retenues de l'atelier 1. • Présentation du cadre législatif concernant les assurances habitation, les contrats d'assurance, les assurances complémentaires et/ou facultatives, les résiliations de contrat d'assurance, démarches en cas de sinistre. • Visite de l'appartement pédagogique de Semur en Auxois avec mise en situation sur les questions d'économie d'énergie, économie des fluides et questions/réponses (vie dans le logement).

	• Santé (Pass Santé Jeune, Mutuelle, Sécurité Sociale), accidents domestiques, prévention, alimentation. • Il a été délivré aux jeunes un certain nombre de documents relatifs aux échanges liés à cet atelier. ATELIER 3 : • Brainstorming sur ressources/dépenses. • Transmission d'un tableau prévisionnel des démarches à réaliser sur une année. • Travail sur les ressources uniquement (salaires, indemnités, chômage, bourse, CAF, garantie jeunes, AEDJM, FAJ, FSL). • Jeu « argent émoi » sur la gestion mensuelle d'un budget. • Travail sur les dépenses fixes et prévisionnelles, sur la manière de diminuer les factures mensuelles, prévention sur les frais bancaires, cartes bancaires, crédits à la consommation. • Il a été délivré aux jeunes un certain nombre de documents relatifs aux échanges liés à cet atelier et des goodies (clés USB, porte-clés, calculatrice, livre de compte...).
Partenaire(s) associé(s)	Maison d'Enfants à Caractère sociale ORVITIS (bailleur social en prêt sur l'appartement pédagogique)
Coûts et modalités de financement du projet	Financement par le Conseil Départemental, envelope Actions collectives, affectée aux Agences **Coût du projet :** 200€ en fournitures et petit matériels 3160,50€, dépenses de personnels du CD (Nbrs heures x Nbre ETP)
Risques et difficultés rencontrées	**Les points à améliorer :** Atelier 1 : insister davantage sur les explications du FSL et du SIAO Atelier 2 : synthétiser les documents donnés aux jeunes (assurances, pass santé, charges locatives...) Atelier 3 : synthétiser les documents donnés aux jeunes, prendre le temps de travailler sur le cahier de compte à partir du budget des jeunes à l'instant T D'une manière générale, il faut constituer une équipe autour de ce projet et assurer la formation de 2 à 3 professionnels pour des interventions en alternance ou en appui.
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	- Groupe très dynamique, dans la collaboration, en demande d'informations pour favoriser la sortie du dispositif ASE. - Les jeunes étaient rassurés et sont devenus personnes ressources pour leur entourage. - La notion de « pair aidant ». - Les jeunes ont créé spontanément un groupe Facebook. - Démarches d'anticipation autour de la question du logement.
Modalités d'évaluation du projet	Les outils suivants ont été utilisés afin d'évaluer l'action tout au long e sa mise en œuvre : Questionnaire Bilan Trames pédagogique (détails du contenu et supports utilisés) pour les formateurs et les jeunes Taux de participation sur les 3 ateliers des jeunes

	Nombre d'intervenants mobilisés Grille évaluation de début et de fin de formation pour les jeunes Bilan de satisfaction à l'issue de chaque atelier (Jeunes) Bilan des intervenants
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Bilan des professionnels : **A améliorer :** Atelier 1 : insister davantage sur les explications du FSL et du SIAO Atelier 2 : synthétiser les documents donnés aux jeunes (assurances, pass santé, charges locatives...) Atelier 3 : synthétiser les documents donnés aux jeunes, prendre le temps de travailler sur le cahier de compte à partir du budget des jeunes à l'instant T **Observations :** - groupe vivant et dynamique (création groupe Facebook) - jeunes en demande d'aide même s'ils avaient déjà des connaissances sur certains thèmes présentés - jeunes étaient rassurés par les informations transmises - le contenu des ateliers et leurs enchaînements ont fait sens pour les jeunes - prévoir un groupe de 6 jeunes maximum **Évolutions :** Atelier 2 : intervention des référents PIMMS Mise en place d'un 4ème atelier à échéance de 2 à 3 mois Intervention de l'association « Passerelle » et de la banque Crédit Municipal si leurs propositions correspondent aux besoins de l'atelier 3. Faire revenir certains jeunes ayant participé à l'action dans un objectif de pair-aidance. **Propositions :** Achat de jeux complémentaires pour les ateliers 2 et 3 : Jeu pass'santé jeune (25€) Jeu passerelle (250€) Présentation de l'action Libr'avenir sur une journée assistants familiaux Présentation de l'action Libr'avenir aux Agences Solidarités Familles du Département de la Côte D'or.
Remarques	En 2021, 3 thématiques seront déployées sous forme d'ateliers sur les 5 territoires des Agences Solidarité Famille, le logement, la vie quotidienne (santé, démarches administratives, budget) et l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Un appel à projet va être mis en ligne pour deux de ces ateliers
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	8 jeunes

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[7]	**7- Conventions passées avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAI) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour informer, promouvoir et accompagner les jeunes de l'ASE à la formation par l'apprentissage**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	- La préservation du lien et d'un point de référence - L'accès à un logement stable - Un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée - La construction **sereine d'un parcours professionnel** - Un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune
Porteur(s) du projet	Conseil Départemental de Côte d'Or
Territoire(s) concerné(s)	La totalité du territoire départemental
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Constat de départ : le contrat d'apprentissage est peu mobilisé par les jeunes et par les professionnels de l'ASE alors même que de nombreuses formations à tous les niveaux, du CAP au master, sont accessibles par ce biais. Ce contrat allie diplôme, expérience et salaire et contribue à l'autonomie et à l'indépendance du jeune. De plus, l'apprentissage permet de décrocher plus facilement un emploi au terme de la scolarité ; plus de 15% de chances supplémentaires, 7 mois après la sortie que les autres parcours de formation.
Objectifs du projet	Promouvoir et accompagner la formation par le biais du contrat d'apprentissage
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Cette démarche s'adresse à tous les jeunes suivis ou placé à l'ASE dès les premières démarche d'orientation scolaire vers 13/14 ans et jusqu'à leur majorité. Les représentants des chambres consulaires interviennent auprès des professionnels et auprès des jeunes, de manière collective et individuelle ; ils accompagnent le projet du jeune jusqu'à la signature du contrat et sécurisent les premiers mois. Le CD subventionne la CMAI et la CCI pour cette mission.
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Conventions triennales avec déclinaisons par fiche projet. Les chambres consulaires s'adaptent aux demandes des MECS, des professionnels et des jeunes. En plus, chaque année un temps fort est consacré aux professionnels et un autre aux jeunes. En 2019, une journée "CAP vers l'apprentissage" a été organisée, elle a rassemblé un grand nombre d'ateliers ou les jeunes pouvaient se mettre en situation
Partenaire(s) associé(s)	CCI – CMAI – CD21 et tous les opérateurs de la protection de l'enfance, y compris les assistants familiaux
Coûts et modalités de financement du projet	Financement par le CD21 par une convention cadre. Le cout est approximativement de 21 000 euros par an pour les 2 conventions. L'Etat ne participa pas financièrement à ce dispositif.
Bilan d'exécution	
Risques et difficultés rencontrées	La difficulté majeur est la communication en direction des professionnels et des jeunes pour les mobiliser
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	- des interlocuteurs (CMAI-CCI) experts et de grande qualité - des jeunes en demande - des offres de contrat d'apprentissage dans de nombreux secteurs

[7] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Modalités d'évaluation du projet	La convention CMAI arrive à son terme et va être reconduite avec un soutien financier légèrement plus important au vu des résultats qualitatifs et quantitatifs. (évaluation des actions conduites, de la participation à ces actions et du nombre de C App signés) La convention avec la CCI démarre
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	
Remarques	En plus du temps fort annuel, des actions collectives et du suivi individuel, de nouvelles actions sont conduites chaque année
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	Environ 200 à 250 jeunes ont bénéficié de ce projet conduit avec la CMAI

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[8]	**8- L'entrée à l'école de la deuxième chance (E2C) des jeunes de 16 à 18 ans** ***Convention entre le département et la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or***
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 21
Territoire(s) concerné(s)	Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, accompagnés par le département dans l'emploi durable - Favoriser l'intégration sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes sans qualification et sans emploi
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Concerne les jeunes de 16 à 18 ans orientés par le département : - 50% de jeunes issus de l'ASE - 50% de jeunes dits « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation) Le suivi de jeunes devenus majeurs au moment de l'orientation peut être exceptionnellement envisagé. Le parcours des jeunes est individualisé en alternance avec son entrée dans le monde professionnel La force du dispositif est d'opérer sur un triptyque intégrant : • Acquisition de compétences • Expérience en entreprise • Accompagnement à l'inclusion

[8] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Convention signée en décembre 2019 Action engagée dès la rentrée 2019
Partenaire(s) associé(s)	
Coûts et modalités de financement du projet	Le département finance à hauteur de 2 600 €/jeunes sur la durée du projet

	Part Etat	Par CD	
2019	Parité des financements		26 000 €
2020	Parité des financements		26 000 €
2021	Parité des financements		26 000 €

Risques et difficultés rencontrées	Nécessaire mobilisation des familles (signature de convention de stage...) Quelques abandons dès le début du stage
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Promotions mixtes mineurs/majeurs ; 25 à 30 % de mineurs par promo (promo de 12 jeunes)
Modalités d'évaluation du projet	Engagement du contractant de tendre vers un taux de sorties positives d'au moins 50% pour les mineurs entrés en 2019 et 60% en 2020 et 2021.

Objectifs cibles	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre de jeunes intégrés à l'Ecole de la 2ème Chance	6	12	12
Nombre de sorties positives	3	7	7
Nombre de départs avant engagement			

Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	
Remarques	Public mineur jusqu'alors non bénéficiaire de l'E2C Manque de maturité du public jeune, non mobile, indécis sur le projet d'avenir, (stage jugés trop contraignants...)
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	7 jeunes en 2019 (obj de 6 en 2019)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[9]	**9- Mise en place d'une co-référence département et Mission Locale Rurale pour les jeunes en difficultés sociale** ***Convention entre le département et le Mission Locale Rurale de Beaune***
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 21
Territoire(s) concerné(s)	Côte d'Or
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en précarité de manière pérenne - Intensifier et personnaliser davantage l'accompagnement global et transversal de certains publics spécifiques (jeunes de 16 à 25 ans) afin de : • Garantir la cohérence des interventions • Construire des projets d'insertion sociale et professionnelle • Favoriser la fluidité des parcours jusque dans l'emploi
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Les publics seront identifiés par le département parmi les jeunes suivis par l'Agence Solidarité Côte d'Or Beaune: - Jeunes confiés au département au titre de l'ASE - Jeunes « NEET » Bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans - Bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans La Mission Locale s'engage à suivre au moins 62 jeunes sur la durée de la convention. La co-référence ML/ASE sera mise en place pour une durée de 6 mois renouvelable si besoin, une fois Un référent Mission Locale sera désigné et devra travailler avec le jeune : - Le rencontrer au moins une fois/mois - Etablir un diagnostic de sa situation - Formaliser l'engagement du jeune - Construire son parcours visant à une formation ou à l'emploi en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle (garantie jeunes, mises en situation de travail, services civiques, etc.) et les partenaires économiques Les travailleurs sociaux du département poursuivront le suivi des jeunes tant sur leur problématique personnelle que dans leur apprentissage à l'autonomie à travers les dispositifs mis en place par l'ASE. Pour les jeunes « NEET », le département mettra en place un interlocuteur unique et identifié par la Mission Locale.

[9] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

	Les deux partenaires s'engagent à rechercher la meilleure complémentarité entre le soutien du référent éducatif du département et l'accompagnement socio-professionnel du conseiller de la ML. Une rencontre aura lieu au moins une fois/trimestre.
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	La convention est signée en décembre 2019 et prendra fin le 31 décembre 2021.
Partenaire(s) associé(s)	Services de droits communs, Associations, partenaires économiques.
Coûts et modalités de financement du projet	

	Part CD	Part Etat	Total
2019	Financement à parité		30 000 €
2020	Financement à parité		10 000 €
2021	Financement à parité		10 000 €

Modalités d'évaluation du projet		2019	2020	2021
	Mise en place de co-référence	30%	30%	50%
	Taux de sorties positives	50%	50%	60%

Bilan d'exécution	5 jeunes suivis au 31-12-2019
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Jeunes mal ciblés en amont de la réflexion sur le dispositif
Remarques	Construction de parcours à anticiper ; cibler certains jeunes (échec de la garantie jeune, échec scolaire)
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	5 fin 2019

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[10]	**La Perm**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☒ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐ un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune
Porteur(s) du projet	Acodège
Territoire(s) concerné(s)	Dijon
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Détection de mineurs et jeunes majeurs en errance, en rupture avec le dispositif de protection de l'enfance dont ils relèvent Dispositif expérimental
Objectifs du projet	Aller au-devant des jeunes en rupture et travailler à un rapprochement avec le dispositif de protection de l'enfance (si existant) et / ou travaille à une orientation au-delà de la majorité
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	9 Mineurs dans leur 17 ème année 9 Majeurs dans leur 18ème année Sous la forme de maraudes et de permanences d'accueil
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Dispositif mineurs ouvert en septembre 2019 sur sollicitation du CD 21 Dispositif majeurs ouvert en janvier 2020 (proposition à la DDCS / CD21 dans le cadre des fonds du haut commissaire à la lutte contre la pauvreté)
Partenaire(s) associé(s)	ADEPAPE 21 Apprentis d'Auteuil Services et établissements de la protection de l'enfance Opérateurs locaux (SDAT, Adosphère, Mission Locale, Ellipses, SAMU Social…)
Coûts et modalités de financement du projet	30 000 euros pendant 3 ans pour les mineurs (0,5 ETP travailleur social) 30 000 euros (à renouveler chaque année) pour les majeurs (0,5 ETP travailleur social)
Risques et difficultés rencontrées	- Tranches d'Age définies trop étroites : nombre de jeunes rencontrés sont hors critères (notamment des mineurs entre 13 et 17 ans). - Crise sanitaire (confinement) qui a limité les actions et la présence de jeunes en rue - Visibilité du dispositif à acquérir

[10] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	- Action auprès du public mineur ET majeur, passant outre le passage à la majorité et la rupture traditionnelle dans les opérateurs concernés par la situation de chaque jeune - Inscription forte dans le réseau de partenaires du territoire concerné - Fonctionnement en binôme
Modalités d'évaluation du projet	Evaluation qualitative et quantitative des situations prises en compte
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	- l'évaluation des besoins était insuffisante / mal estimée - les besoins sont irréguliers (été / hiver),
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	2 mineurs 3 majeurs

2. Dispositifs existants dans le Doubs (25)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**1. Réflexion et impulsion sur l'adaptation des pratiques professionnelles**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) pour ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	**CD 25**
Territoire(s) concerné(s)	Département du Doubs
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	Mettre en place des actions de formation susceptibles d'augmenter les compétences spécifiques des travailleurs médicosociaux permettant : D'accompagner le changement de culture professionnelle afin, dès les 16-17 ans du jeune : - D'évaluer son potentiel d'insertion (y compris sur le plan social et économique) - De mesurer les besoins de soutien pour conforter le potentiel d'autonomisation - De diagnostiquer très tôt les situations d'incapacités de toute nature - Pour engager la préparation des passages de relais De réinterroger la teneur de la relation d'aide entre le référent éducatif et le jeune afin de « faire avec » et non plus de « compenser l'histoire personnelle »
Périmètre du projet	Formation des travailleurs médico-sociaux de l'ASE 25 : Approche de l'aspect sociologique du public des jeunes majeurs (concept d'autonomie, d'indépendance, socialisation, processus d'individualisation) Approches des aspects psycho-sociaux : autonomie et dépendance (notamment financière), ambivalence des jeunes majeurs Travail sur les politiques et les outils d'activation Travail sur la notion de contrats (droits/devoirs) Travail sur les préoccupations personnelles, professionnelles et institutionnelles

<table>
<tr><td>Calendrier du projet</td><td colspan="3">Formation-action sur 3 ans :
2019/2020 : état des lieux des besoins de formation des travailleurs médicosociaux
2020/2021 : déploiement des formations</td></tr>
<tr><td>Partenaire(s) associé(s)</td><td colspan="3">Formation-action portée par un prestataire extérieur :</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Coûts et modalités de financement du projet</td><td></td><td>Part CD</td><td>Part Etat</td></tr>
<tr><td>2019</td><td>Pilotage, suivi du projet, logistique : 16 000€</td><td>Formation-action par prestataire externe : 13 935 €</td></tr>
<tr><td>2020</td><td>Pilotage, suivi du projet, logistique : 16 000€</td><td>Formation-action par prestataire externe : 13 935 €</td></tr>
<tr><td>2021</td><td>Pilotage, suivi du projet, logistique : 16 000€</td><td>Formation-action par prestataire externe : 13 935 €</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**2. Réflexion et impulsion sur l'adaptation des pratiques professionnelles**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) pour ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	**CD 25**
Territoire(s) concerné(s)	Département du Doubs
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Réaliser l'inventaire des dispositifs existants en matière d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie concernant : ¤ Formation / Insertion professionnelle ¤ Accès au logement et structures d'hébergement ¤ Modalités d'accompagnement global (subsistance, soutien éducatif, santé, …) - Evaluer la proportion et la typologie des situations ne permettant pas d'accéder à ces dispositifs - Elaborer des proposions de réponses interstitielles
Périmètre du projet	- Présentation des données juridiques afférentes à l'insertion des jeunes - Réalisation d'un bilan interinstitutionnel des dispositifs existants et des modalités d'accès correspondantes - Analyse des situations ne trouvant pas de portes d'entrée - Elaboration de réponses complémentaires
Calendrier du projet	Action sur 3 ans (2019/2021)
Partenaire(s) associé(s)	

		Part CD	Part Etat
Coûts et modalités de financement du projet	2019	Pilotage, suivi du projet, logistique : 16 000€	Prestation d'accompagnement pour la réalisation et la mise en œuvre : 13 935 €
	2020	Pilotage, suivi du projet, logistique : 16 000€	Prestation d'accompagnement pour la réalisation et la mise en œuvre : 13 935 €
	2021	Pilotage, suivi du projet, logistique : 16 000€	Prestation d'accompagnement pour la réalisation et la mise en œuvre : 13 935 €

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**3. Prévention des ruptures de parcours**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) pour ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 25
Territoire(s) concerné(s)	Département du DOUBS
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Eviter les sorties sèches des jeunes de 16 à 18 ans du dispositif de protection de l'enfance - Augmenter la proportion de jeunes issus de l'ASE disposant d'un projet d'insertion durable - Compléter l'offre d'accompagnement à destination des jeunes en risque de marginalisation
Périmètre du projet	S'adresser aux jeunes qui quittent l'ASE sans accompagnement (opposition, marginalisation, difficultés psychiques, parcours de vie chaotique, …) pour inventer d'autres formes d'accompagnement permettant de maintenir un parcours et de raccrocher des solutions d'insertion. - Adaptation internes des pratiques à partir : ¤ De méthodes de détection précoce des situations à riques ¤ De méthodes d'évaluations des problèmes surajoutés ¤ Maîtrise des réponses possibles - Construction de réponses innovantes pour accompagner les publics, en partenariat avec des structures de l'hébergement social pour créer une offre d'accompagnement global vers l'autonomie : solution d'hébergement + allocation d'autonomie + accompagnement à la vie en autonomie + accompagnement au projet d'insertion social Remarque : 6 mois renouvelable 1 fois
Calendrier du projet	Action sur 3 ans (2019/2021)

<table>
<tr><td>Partenaire(s) associé(s)</td><td colspan="3">L’action sera mise en place au moyen d’un appel à projet.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Coûts et modalités de financement du projet</td><td></td><td>Part CD</td><td>Part Etat</td></tr>
<tr><td>2019</td><td>Pilotage, suivi du projet, logistique + places d’AVA existantes : 50 000€</td><td>Convention pour compléter l’offre d’accompagnement : 42 928 €</td></tr>
<tr><td>2020</td><td>Pilotage, suivi du projet, logistique + places d’AVA existantes : 50 000€</td><td>Convention pour compléter l’offre d’accompagnement : 42 928 €</td></tr>
<tr><td>2021</td><td>Pilotage, suivi du projet, logistique + places d’AVA existantes : 50 000€</td><td>Convention pour compléter l’offre d’accompagnement : 42 928 €</td></tr>
<tr><td>Risques et difficultés rencontrées</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche</td><td colspan="3">Accompagnement en dehors des structures classiques ASE avec lesquelles le jeunes peut être en opposition.
Projet construit autour de :

- L’inconditionnalité de la mise en œuvre
- Le temps laissé au jeune pour lui permettre de se poser
- La construction progressive d’un projet
- L’accès au soin
- La possibilité de raccrocher les accompagnements mis en place par la mission locale ou d’un APJM, dans le cadre d’un nouveau projet d’insertion sociale ou professionnelle</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[11]	
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☒ la préservation du lien et d'un point de référence ☒ l'accès à un logement stable ☒ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐ un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune
Porteur(s) du projet	ASEANFC
Territoire(s) concerné(s)	Montbéliard
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Depuis de nombreuses années le dispositif contrat jeune majeur fonctionne 2 dispositifs avant majorité (appartement en colocation de jeune de 17 ans hors structure collective) et dispositif d'accompagnement à la majorité à 18 ans
Objectifs du projet	Majorité et sa préparation depuis un lieu de protection de l'enfance
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Jeune ASE, jeune MNA, Jeune majeur sortant des dispositifs de protection de l'enfance à Montbéliard
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Fonctionne Perspectives ouverture sur des départements limitrophe, des jeunes d'autres établissements et des jeunes de famille d'accueil
Partenaire(s) associé(s)	ARIAL IDEIS Mission locale pole emploi Bailleurs sociaux du secteur CCAS CMS assistants sociaux

[11] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	Pour l'instant 10 à 15 jeunes / année depuis 2017

3. Dispositifs existants dans le Jura (39)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**1. Anticiper la sortie des jeunes de l'ASE en mobilisant au mieux les ressources de droit commun**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévenir les sorties sèches
Porteur(s) du projet	**CD 39**
Territoire(s) concerné(s)	**Département du Jura**
Contexte de création/mise en place	Dans le Jura, il n'existe pas ou peu de sortie sèche de jeunes issus de l'ASE, sauf pour certains jeunes avec des troubles du comportement important. Cependant, le CD 39 a souhaité améliorer encore davantage les sorties de l'ASE.
Objectifs du projet	Rendre plus accessible aux jeunes majeurs l'ensemble des réponses de droit commun : - en créant un outil, facilement utilisable par les professionnels en charge du suivi des jeunes majeurs, qui permette le repérage et la mobilisation de ces ressources. - en anticipant et en préparant la majorité lors d'un rendez-vous avec des professionnels aux 17 ans du jeune
Périmètre du projet	1- <u>Réalisation d'un tableau des ressources de droit commun</u> : ¤ Sollicitation par le CD 39 de l'ensemble des acteurs concernés (Conseil régional, EN, Pôle emploi, Missions locales, …) ¤ Réalisation d'un tableau indiquant le type d'aide ou de dispositif pouvant être sollicité, les montants, les critères d'obtention, les référents à contacter ¤ Formation interne des professionnels du CD 39 pour qu'ils utilisent au mieux ce tableau et rendent plus accessible aux jeunes majeurs l'ensemble des aides et dispositifs du droit commun 2- <u>Accentuation du rendez-vous préparatoire à la majorité aux 17 ans du jeune</u> : ¤ avec 1 pro de l'ASE + 1 pro de l'IAS, ¤ pour échanger sur le projet d'avenir socio-professionnel, ¤ pour pouvoir mobiliser les dispositifs de droit commun.

Partenaire(s) associé(s)	1- Tableau des ressources : Conseil régional, EN, Pôle emploi, Missions locales 2- Rendez-vous des 17 ans : Etat et CD 39 (CALPAE)
Coûts et modalités de financement du projet	60 000 € pour le pilotage, le suivi de projet et la logistique 140 000 € / an pour les 3 postes (94 000 € pour le CD 39 + 20 000 € pour l'Etat dans le cadre de la CALPAE)
Modalités d'évaluation du projet	- Réalisation du tableau ses ressources : 2019 : outil en cours d'élaboration car en attente de réponse de certains acteurs - % de jeunes ayant bénéficié du RDV des 17 ans : 2019 : 95 % des jeunes ayant eu 17 ans en 2019

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**2. Anticiper la sortie des jeunes de l'ASE en situation de handicap**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s)	Prévenir les sorties sèches
Porteur(s) du projet	**CD 39**
Territoire(s) concerné(s)	**Département du Jura**
Contexte de création/mise en place	Dans le Jura, il n'existe pas ou peu de sortie sèche de jeunes issus de l'ASE, sauf pour certains jeunes avec d'importants troubles du comportement, faute d'investissement du secteur psychiatrique et/ou des places en établissements adaptés
Objectifs du projet	Anticiper au mieux les sorties des jeunes avec d'importants troubles du comportement pour éviter les ruptures dans les parcours et proposer une solution adaptée
Périmètre du projet	Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et en particulier avec la direction de l'autonomie afin de développer le travail de collaboration et de concertation : - au plus tard aux 17 ans du jeune - avec la MDPH : travailler sur les orientations, l'anticipation et la coordination - avec la mission médico-sociale : l'articulation entre assistant familial ASE et accueillant familial PH
Calendrier du projet	2019/2021
Partenaire(s) associé(s)	Etat, PJJ, Services de psychiatrie, ARS
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	Nombre de jeunes intégrant un établissement adapté à leur majorité : ¤ 2019 : 4 jeunes

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**3. Anticiper la sortie des jeunes de l'ASE issus du dispositif MNA**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s)	Prévenir les sorties sèches
Porteur(s) du projet	**CD 39**
Territoire(s) concerné(s)	**Département du Jura**
Contexte de création/mise en place	Dans le Jura, il n'existe pas ou peu de sortie sèche de jeunes issus de l'ASE, sauf pour certains jeunes avec d'importants troubles du comportement
Objectifs du projet	Développer le travail de collaboration avec la Préfecture pour anticiper la décision relative au droit de séjour des jeunes MNA
Périmètre du projet	Adresser à la Préfecture les demandes relatives aux droits de séjour jeune 6 mois avant la majorité du jeune
Calendrier du projet	Mise en place en 2019 Puis durée illimitée de l'action
Partenaire(s) associé(s)	Préfecture du Jura
Coûts et modalités de financement du projet	
Risques et difficultés rencontrées	Mise en place non effective du dépôt de dossier à 18 ans moins 6 mois pour tous les MNA car : ¤ MNA en attente de papiers d'état civil ou de légalisation ¤ Situation scolaire/formation engagée précaires du fait de l'attente de la mise en place d'un apprentissage et donc n'entre pas dans les critères pour obtenir un titre de séjour ¤ Mauvaise connaissance des démarches à effectuer en matière de titre de séjour par les professionnels de la protection de l'enfance

Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	2020 : ¤ Réunion de coordination avec la préfecture pour aboutir à la mise en place d'outils et de procédure ¤ Création d'un 2nd poste au sein de la mission MNA afin : - de systématiser les suivis en lien avec les associations qui accueillent des MNA - de développer le soutien des Unités territoriales ¤ Les remontées et les suivies de données vont être étoffés.
Modalités d'évaluation du projet	% des jeunes majeurs ex-MNA dont le dossier a été transmis 6 mois avant sa majorité à la préfecture (par rapport au nombre de jeune ayant atteint la majorité au 31/12) : 2019 : 60 % (sur 46 jeunes)

4. Dispositifs existants dans la Nièvre (58)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**1- Préservation du lien de référence**		
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	La préservation du lien et d'un point de référence		
Porteur(s) du projet	**CD 58**		
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Nièvre		
Contexte de création/mise en place	Le département de la Nièvre favorise la poursuite du projet d'insertion du jeune majeur volontaire, qui a été confié à l'ASE jusqu'à 18 ans avec l'élaboration d'un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans si nécessaire. La contractualisation sur cet engagement, en mobilisant les moyens existants, doit permettre de développer un véritable observatoire du parcours du jeune.		
Objectifs du projet	Accompagner les jeunes vers l'autonomie et empêcher les sorties « sèche » et non choisie des dispositifs ASE : - En anticipant l'arrivée de la majorité et établir un diagnostic de leurs besoins - En accompagnant les jeunes vers l'autonomie par la mobilisation des dispositifs relevant du CD et de ceux relevant du droit commun		
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	- Systématisation de l'entretien entre 16 et 17 ans + élément consignés dans le PPE + mobilisation des dispositifs existants - Identification d'un référent de parcours « personne lien », avant la majorité afin d'assurer l'accompagnement - Mise en place avec les partenaires d'un suivi de parcours pour les jeunes qui refusent un CJM (conventions à établir) + Notification aux jeunes de leur possibilité de revenir sur leur décision avant leurs 21 ans		
Calendrier du projet	- Systématisation des entretiens entre 16 et 17 ans : 2019 - Identification du référent de parcours « personne lien » : à partir de 2020 - Suivi du parcours des jeunes refusant un CJM : à partir de 2020		
Partenaire(s) associé(s)			
Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat
	2019	13 540 €	13 540 €
	2020		
	2021		

Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	- PPE en cour de déploiement sur le département - Signature de CJM possible à 18 ans + renouvellement si besoin à 19 et 20 ans
Modalités d'évaluation du projet	- Nombre de partenariat conclus avec des associations type ADEPAPE, PAEJ, parrainage de proximité, .. - Nombre de jeune ayant pu choisir leur « personne lien » au moment de la contractualisation - Mise en place effective d'un lieu d'ancrage avec du personnel dédié chargé de maintenir le lien et ouvert à l'ensemble des jeunes anciennement accueillis par l'ASE

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**2– Logement**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	Accès à un logement stable
Porteur(s) du projet	**CD 58**
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Nièvre
Contexte de création/mise en place	Le département de la Nièvre favorise la poursuite du projet d'insertion du jeune majeur volontaire, qui a été confié à l'ASE jusqu'à 18 ans avec l'élaboration d'un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans si nécessaire. La contractualisation sur cet engagement, en mobilisant les moyens existants, doit permettre de développer un véritable observatoire du parcours du jeune.
Objectifs du projet	Accompagner les jeunes vers l'autonomie et empêcher les sorties « sèche » et non choisie des dispositifs ASE : - En mobilisant les associations gérant le logement - En mobilisant des mesures d'accompagnement budgétaires - En mobilisant des modules d'accompagnement à la vie quotidienne
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	- Mobiliser le financement des associations gérant le logement des jeunes pour accueillir les jeunes pris en charge au titre de l'ASE + inclure dans les conventions la prévention des sorties sans solution + faciliter l'accès au logement en mobilisant toutes les solutions possibles (FJT, colocation, …) - Mobiliser les mesures d'accompagnement budgétaires de droit commun - Mobiliser des modules d'accompagnement à la vie quotidienne si nécessaire (actions collectives/actions individuelles, à partir des sites)

<table>
<tr><td>Calendrier du projet</td><td colspan="3">- Mobilisation des acteurs du logement à partir de 2019
- Mesures d’accompagnement budgétaires : à partir de 2020
- -modules d’accompagnement à la vie quotidienne : à partir de 2020</td></tr>
<tr><td>Partenaire(s) associé(s)</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Coûts et modalités de financement du projet</td><td></td><td>Part CD</td><td>Part Etat</td></tr>
<tr><td>2019</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2020</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2021</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Modalités d’évaluation du projet</td><td colspan="3">- Taux de jeunes sans logement stable en fin de prise en charge</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**3– Revenu et accès aux droits**		
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	Revenu et accès aux droits		
Porteur(s) du projet	**CD 58**		
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Nièvre		
Contexte de création/mise en place	Le département de la Nièvre favorise la poursuite du projet d'insertion du jeune majeur volontaire, qui a été confié à l'ASE jusqu'à 18 ans avec l'élaboration d'un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans si nécessaire. La contractualisation sur cet engagement, en mobilisant les moyens existants, doit permettre de développer un véritable observatoire du parcours du jeune.		
Objectifs du projet	Accompagner les jeunes dans la protection et la préservation de ses droits et ressources personnelles		
Périmètre du projet	- Mobilisation des services de la CAF sur les possibilités de versement de l'AAH à 18 ans pour les jeunes ayant reçus une notification MDPH - Mobilisation des mesures d'accompagnement budgétaire et à la vie quotidienne si nécessaire, à partir des sites (accompagnement individuel ou collectif), soit auprès des jeunes, soit auprès des lieux d'accueil (MECS/ Assistants familiaux)		
Calendrier du projet	2020		
Partenaire(s) associé(s)	CAF MECS		
Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat
	2020		
Modalités d'évaluation du projet	- Taux de jeunes ayant accès à des ressources en fin de prise en charge		

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**4- Insertion sociale et professionnelle, formation, mobilité**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	Insertion sociale et professionnelle, formation, mobilité
Porteur(s) du projet	**CD 58**
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Nièvre
Contexte de création/mise en place	Le département de la Nièvre favorise la poursuite du projet d'insertion du jeune majeur volontaire, qui a été confié à l'ASE jusqu'à 18 ans avec l'élaboration d'un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans si nécessaire. La contractualisation sur cet engagement, en mobilisant les moyens existants, doit permettre de développer un véritable observatoire du parcours du jeune.
Objectifs du projet	- Mobiliser les acteurs du droit commun autour de la formation et de l'insertion pro des futurs sortant d'ASE - Travailler le parcours des MNA en lien avec l'Etat
Périmètre du projet	- Mobilisation des services de l'EN, des chambres consulaires, des missions locales, de l'école de la 2ème chance par le biais de conventions - Etablissement d'un protocole Etat/Département pour les MNA
Calendrier du projet	A partir de 2019 pour les parcours de formation / d'insertion pro A partir de 2020 pour les MNA
Partenaire(s) associé(s)	- EN, chambres consulaires, missions locales, Ecole de la 2ème chance, … - Préfecture

Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat
	2019		
	2020		
	2021		
Modalités d'évaluation du projet	-	- Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE - Cohérence et satisfaction du jeune vis-à-vis du parcours suivi (questionnaire de satisfaction)	

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**5- Accès aux soins**		
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	Santé et accès aux soins		
Porteur(s) du projet	**CD 58**		
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Nièvre		
Contexte de création/mise en place	Le département de la Nièvre favorise la poursuite du projet d'insertion du jeune majeur volontaire, qui a été confié à l'ASE jusqu'à 18 ans avec l'élaboration d'un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans si nécessaire. La contractualisation sur cet engagement, en mobilisant les moyens existants, doit permettre de développer un véritable observatoire du parcours du jeune.		
Objectifs du projet	Assurer la continuité des soins lors du passage à la majorité		
Périmètre du projet	- Mise en place d'un médecin référent pour chaque jeune - Information sur les structures de droit commun pouvant les accompagner - Convention avec l'ARS dans le cadre du Projet territorial de santé mental pour assurer le suivi psychologique du jeune lors du passage à la majorité (équipe mobile URICAN, CMPP/CMP, hôpital de jour, MDA,…)		
Calendrier du projet	2021		
Partenaire(s) associé(s)	- ARS - équipe mobile URICAN, CMPP/CMP, hôpital de jour, MDA,…		
Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat
	2019		
	2020		
	2021		
Modalités d'évaluation du projet	Taux de jeunes ayant une couverture maladie complète (mutuelle et complémentaire)		

5. Dispositifs existants en Haute-Saône (70)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**1- Préservation du lien de Référence**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) pour ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	**CD 70**
Territoire(s) concerné(s)	Département de Haute Saône
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	Instaurer la continuité d'un lien entre le jeune et l'ASE par le choix d'un référent de parcours (responsable du CMS) lors de la révision de situation de l'année de ses 16 ans et17 ans.
Périmètre du projet	- Invitation du jeune à une réunion d'évaluation de sa situation appelée « Révision de Situation », animée par le Responsable du Centre Médico-social en sa qualité de référent de parcours jusqu'alors. - Fiche annexe au Projet de l'enfant signée par le référent de parcours et le jeune, elle est garante de l'engagement et de l'acceptation par le jeune. Une copie du doc est détenue par chaque partie présente.
Calendrier du projet	- Conception de la fiche au 2ème semestre 2019 - Déploiement à compter du 1er janvier 2020. - Doit concerner tous les jeunes ayant 17 ans en 2020 - Expérimentation sur 3 ans
Partenaire(s) associé(s)	

Coûts et modalités de financement du projet

	Part CD	Part Etat	Total prévisionnel	Exécuté
2019	3 069 €	3 069 €	6 138 €	7 092 €
2020				
2021				

Bilan d'exécution	2019 : - Augmentation de la diffusion de l'information - Précision du rôle du référent de parcours différent du lien que les jeunes peuvent garder avec leur ancien lieu d'accueil - Ajout sur la fiche annexe au PPE des coordonnées de tous les responsables de CMS du département, susceptibles d'être interpelés par les jeunes en fonction de leur mobilité - Généralisation de l'annexe PPE en 2020 - Réflexion à mener sur la traçabilité des échanges entre les référents de parcours et les jeunes

Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes ayant choisi un référent de parcours
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	50 % en 2019

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[12]	**2- Lieu d'ancrage**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 70
Territoire(s) concerné(s)	Département de Haute-Saône
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Accompagnement et sécurisation de leur parcours - Lien entre le jeune, ses besoins et les aides de droit commun - Centre Médico social devient <u>un lieu d'ancrage</u>. - Le jeune a cependant le choix du CMS sur tout le territoire de la Haute-Saône.
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	- Les coordonnées des CMS seront inscrites dans la fiche annexe au PPE et remis au jeune l'année précédant sa majorité. - La fiche annexe reprendra également les outils diffusés dans le « package » lors des modules majeurs. - Le public visé est celui des jeunes ayant quitté l'ASE et qui vivent encore dans le département. Pour les jeunes changeant de département, ils contacterons un CMS ou un service à proximité de leur domicile
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	- Fiche élaborée au 2ème semestre 2019 et déployée à compter de 2020 au cours des modules vie quotidienne animés par des agents des CMS. - Expérimentation sur 3 ans (2019-2022)
Partenaire(s) associé(s)	

Coûts et modalités de financement du projet

	Part CD	Par Etat	Total prévisionnel	Exécuté
2019	1 950 €	1 950 €	3 900 €	4 873 €
2020			7 800 €	
2021			7 800 €	

Bilan d'exécution	- Le temps de pilotage et d'accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre a été sous-estimé - La communication sur le concept de lieu d'ancrage a été essentielle pour les jeunes, mais aussi pour les travailleurs sociaux des CMS, les établissements et les assistants familiaux
Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes concernés par année

[12] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[13]	**3- "Projet Autonomie – Accès aux droits" à la sortie de l'ASE : Logement, santé, ressources et insertion**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 70
Territoire(s) concerné(s)	Département de la Haute-Saône
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Complémenter les actions décrites dans la fiche action 4 relative au dispositif « Bientôt Majeur » - Soutenir les jeunes de l'ASE dans le développement de leurs capacités à devenir des hommes et des femmes autonomes et responsables - Faire un bilan avec les jeunes sur leurs forces et les points à développer au regard de leurs besoins dans différents champs de leur développement: • Santé • Scolarité et insertion professionnelle • Liens affectifs • Ressources
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	- Travail avec les jeunes en amont de leur majorité sur la définition de leur projet d'autonomie. - Le bilan est validé avec le jeune et annexé au PPE. - Prioriser cette action dans les contractualisations CPOM avec les établissements de protection de l'enfance et des orientations de formation pour la Cellule des Assistants Familiaux
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	L'action est en cours de déploiement depuis le 2ème semestre 2019. Il devra être formalisé en 2020 après évaluation du semestre. Durée de l'action : 3 ans
Partenaire(s) associé(s)	Tous les services susceptibles d'accompagner et d'intervenir dans l'accompagnement des jeunes : Etablissements socio et médico-socio, Missions Locales, intervenants du champ sanitaire et du champ du handicap, les organismes de formations selon le projet, la PJJ.

Coûts et modalités de financement du projet

	Part CD	Part Etat	Total prévisionnel	Exécuté
2019	18 600 €	18 600 €	37 200 €	55 824 €
2020				
2021				

[13] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Bilan d'éxécution	- Le dépassement budgétaire est dû à la sous-estimation du temps de travail du poste de travailleur sociaux initialement prévu à 0.6 ETP et réévalué à 1.5 ETP - L'ensemble des points mis en exergue par la stratégie pauvreté étaient déjà travaillés lors des Révisions de Situation - Cependant, il n'existe pas de moyens de traçabilité des axes de travail fixés lors des RS ni au moment de la sortie des jeunes du dispositif ASE - Il est prévu la généralisation sur l'année de la fiche annexe au PPE dont la pertinence et l'efficience sera à évaluer
Modalités d'évaluation du projet	- Grille d'évaluation d'autonomie - Nombre de jeunes possédant un logement stable - Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières - Nombre de jeunes inscrits dans un parcours professionnel et/ou scolaire

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[14]	**4- Modules dans le cadre du parcours de préparation à l'autonomie « Bientôt majeur ! »**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 70
Territoire(s) concerné(s)	Haute-Saône
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Ritualiser certaines démarches d'apprentissage à l'autonomie, marquant le passage vers l'âge adulte et organisant le partenariat à destination des jeunes - Permettre aux jeunes d'acquérir des outils nécessaires à leur future vie d'adulte
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	- Concerne les jeunes de 16 à 17 ans confiés à l'ASE - Une cérémonie est animée par le Président du CD, au mois d'octobre de chaque année, invitant les jeunes à suivre le dispositif - Cinq modules sont proposés : • Droit au séjour pour les Mineurs Non Accompagnés • Santé comportant un bilan de santé : une information collective avec la CPAM, mise à jour des droits sociaux, intervention de la Maison des Adolescents sur la santé psychique • Accès au logement autonome animé par l'ADIL : droit au logement, savoir habiter • Insertion : intervention de la Mission Locale, compétences à mobiliser pour la recherche d'un emploi, garantie jeune - Vie quotidienne animé par les CMS du département : organisation administrative, accès aux droits, gestion du budget - Les modules d'une demi-journée ou d'une journée sont proposés durant les vacances de février et de printemps de chaque année.
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Expérimenté depuis 2017 sur 3 années

[14] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Partenaire(s) associé(s)	L'ADIL 70, les Missions Locales, les services de la Préfecture, la CPAM, la MDA,…				
Coûts et modalités de financement du projet	.	Part CD	Part Etat	Total pré	Exécuté
	2019	16 515 €	11 251 €	27 766 €	23 097.45 €
	2020	16 515 €	11 251 €	27 766 €	
	2021	16 515 €	11 251 €	27 766 €	
Bilan d'exécution	<u>3 niveaux de mesure</u> : - Les jeunes apprécient les échanges durant la cérémonie et l'acquisition des outils distribués dans la mallette - Pour les partenaires et les collaborateurs assistants familiaux, les modules représentent une plus value complémentaire des suivis individuels - Pour les équipes éducatives du département, l'anticipation de la majorité des jeunes permet la poursuite de l'accompagnement au-delà de la prise en charge ASE <u>Les gains constatés</u> : - Les jeunes sont engagés dans un parcours défini qui permet de prévenir les sorties sèches - Une stratégie partagée par tous pour une approche qualitative de l'accompagnement des jeunes sans stigmatisation - Un effet moteur pour repenser les organisations des ESMS - Une image positive de la collectivité investie dans la préparation de l'avenir des jeunes relevant de l'ASE				
Modalités d'évaluation du projet	Nombre de participants à la cérémonie Nombre de participants aux différents modules				
	-				
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	- Réflexion sur la mise en place d'un 6ème module « le majeur : un être de droits et de devoirs » - Projet de réalisation d'un clip ou court métrage sur : « un projet pour les jeunes et par les jeunes sur devenir majeur » (quel sens pour tout jeune et les jeunes de l'ASE)				
Remarques	L'observatoire national de l'innovation publique a décerné le prix « Territoria » au CD pour la mise en place du dispositif « Bientôt Majeur ! »				

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[15]	**5- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches
Porteur(s) du projet	CD 70
Territoire(s) concerné(s)	Haute-Saône
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Evaluer le dispositif « Bientôt majeur ! » et les modules de préparation à la majorité - Porter un regard critique sur le travail réalisé afin d'améliorer l'accompagnement des futurs jeunes majeurs en s'adaptant aux attentes des jeunes, à l'évolution du public et aux possibilités offertes
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	- Intégration des jeunes de 17 ans venant d'être confiés à l'ASE (adaptation des modules d'anticipation) - Le questionnaire sera remis aux jeunes dans la mallette d'outils remise lors de la cérémonie « Bientôt majeur ! » - Les jeunes seront invités à le retourner au service 18 mois après leur sortie de l'ASE
Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Expérimentation sur 3 ans

[15] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

<table>
<tr><td>Partenaire(s) associé(s)</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Coûts et modalités de financement du projet</td><td></td><td>Part CD</td><td>Part Etat</td><td>Total prévisionnel</td><td>Exécuté</td></tr>
<tr><td>2019</td><td>2 030 €</td><td>2 030 €</td><td>4 060 €</td><td>3 886.78</td></tr>
<tr><td>2020</td><td colspan="4">A remplir par le CD</td></tr>
<tr><td>2021</td><td colspan="4">A remplir par le CD</td></tr>
<tr><td>Bilan d’exécution</td><td colspan="5">- Le budget prévisionnel est respecté malgré l’évolution du nombre de jeunes
- La mutualisation des ordres du jour des réunions a permis d’optimiser le temps de travail de chaque participant, amenant une légère sous consommation du budget prévu
- Le temps de travail a été consacré à la conception du questionnaire
- Perspective de développer une solution de sondage par Smartphone
- Une expérimentation d’un questionnaire par Smartphone concerne les Mineurs Non Accompagnés
- Une analyse qualitative n’est pas envisagée pour l’instant dans le mesure où les retours auront lieu dans plusieurs mois</td></tr>
<tr><td>Modalités d’évaluation du projet</td><td colspan="5">Nombre de diffusion/ Nombre de retour</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[16]	**Unité semi autonome pour les 16- 18 ans**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable
Porteur(s) du projet	ENFANCE BOURDAULT – MAISON D'ENFANT A CARACTERE SOCIAL
Territoire(s) concerné(s)	VESOUL ET SES ALENTOURS
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Le passage entre l'accompagnement classique internat et un logement autonome semble nécessité des paliers. Il s'agit d'être dans un apprentissage de l'autonomie quant aux fondamentaux du quotidien (argent de poche, repas, hygiène, gestion du linge, démarches administratives, ameublement…). Cela vient s'inscrire dans la réécriture du projet d'établissement et dans les perspectives institutionnelles.
Objectifs du projet	Diversifier les offres d'accompagnement pour éviter les ruptures de parcours et les sorties sèches. Préparer la sortie du jeune en vue de la majorité Expérimenter la solitude, trouver ses propres ressources, tendre vers l'apprentissage de compétences autonomes
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Dispositif prévu pour des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et orienté dans notre établissement. L'âge de référence es jeunes bénéficiaires est d'environ 16 ans. D'autres critères d'admission seront examinés : projet scolaire ou de formation, le degré d'autonomie de base, les perspectives de sortie… aucune participation financière n'est prévue, mais un engagement écrit sur le respect des locaux, du matériel et de l'organisation.

[16] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Suite à différents constats, le projet se concrétise lorsque le projet d'établissement doit être réécrit. Un groupe de travail spécifique sur les perspectives se monte alors. Parallèlement, un projet de réfection des locaux à grand échelle est pensé. Difficile de déterminer une date de mise en place de l'unité, tout dépend de l'avancée des travaux, des besoins institutionnels…
Partenaire(s) associé(s)	Il faudra renforcer les passerelles avec la mission locale (permane dans nos locaux par exemple), avec Point Habitat Jeune (PHAJ), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône (CAUE)
Coûts et modalités de financement du projet	Ce projet est englobé dans une restructuration quasi globale de l'établissement. Les travaux sont estimés à un million d'Euros mais pour l'ensemble de l'opération. Le financement est bancaire, sur les fonds de l'association 'les Amis d'Enfance Bourdault ».
Risques et difficultés rencontrées	Il sera important de penser l'encadrement ainsi que l'organisation de cette unité. La durée des travaux ne permettra pas de le mettre en place rapidement. La veille de nuit sera aussi à repenser pour assurer une sécurité permanente.
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Les locaux sont grands et permettre de dégager des espaces intéressants (vide actuellement). L'association « les amis d'enfance Bourdault » est propriétaire des murs et par conséquent peut s'engager dans cette restructuration. De plus, aucun emprunt ne pèse sur les comptes, ce qui permets d'engager des sommes conséquentes.
Modalités d'évaluation du projet	Projet écrit finalisé Travaux terminé ouverture de l'unité
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Pas de recul actuellement

6. Dispositifs existants en Saône et Loire (71)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[17]	**1- Développer une méthodologie d'évaluation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes de l'ASE**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐ un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune ☐ autre
Porteur(s) du projet	CD 71
Territoire(s) concerné(s)	Saône et Loire
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Trop de jeunes sortent du dispositif de l'ASE à leur majorité, sans disposer des atouts nécessaires pour être autonomes. Les jeunes pris en charge par l'ASE ont besoin d'être informés sur les démarches et dispositifs
Objectifs du projet	✓ Empêcher les sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance ✓ Développer une méthode d'évaluation et d'accompagnement des jeunes ✓ Soutenir les travailleurs sociaux dans ce domaine d'intervention ✓ Permettre aux jeunes de bénéficier des connaissances et compétences nécessaires à l'accès à l'autonomie. **Détails :** ✓ Recrutement d'un chargé de projet ✓ Construction du projet sur la méthodologie d'évaluation de l'autonomie de chaque jeune et d'accompagnement adapté à ses besoins. Mise en œuvre d'une expérimentation puis du projet. ✓ Construction de la formation des travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement des jeunes.

[17] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

	✓ Elaboration de guides d'aides et d'informations à l'attention des jeunes et des professionnels. ✓ Mobilisation des acteurs du droit commun sur le champ de l'accès aux droits, l'insertion par l'emploi, le logement, la santé et l'accès aux soins.
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Jeunes majeurs et futurs jeunes majeurs Travailleurs sociaux intervenant dans l'accompagnement Acteurs de droit commun
Calendrier du projet (historique, préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, perspectives)	Durée de l'action sur 3 ans Le projet se déroule en 5 étapes: ✓ Etape 1: état des lieux de l'existant et personnalisation de la trame proposée par le CREAI pour la formalisation des projets d'accès à l'autonomie. ✓ Etape 2: Formation des agents en charge de la mise en œuvre des projets d'accès à l'autonomie durant l'expérimentation. ✓ Etape 3: Formation des assistants familiaux à la notion d'autonomie. ✓ Etape 4: Mise en place de l'expérimentation par les services de l'ASE auprès des jeunes concernés. ✓ Etape 5: généralisation du projet d'accès à l'autonomie
Partenaire(s) associé(s)	Partenaires du champ du social, de l'accès aux droits, de l'hébergement et du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, et de la santé/accès aux soins.
Coûts et modalités de financement du projet	38 879.04 euros
Modalités d'évaluation du projet	✓ Suivi des étapes et du calendrier de l'expérimentation ✓ Nombre de professionnels formés ✓ Nombre d'assistants familiaux formés ✓ Nombre de projets d'accès à l'autonomie réalisés dans le cadre de l'expérimentation ✓ Validation d'une trame de projet pour l'accès à l'autonomie au niveau départemental fin 2021

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[18]	**1-1 Développer et accompagner l'autonomie des jeunes pour favoriser les sorties positives de l'ASE**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐ un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune ☐ autre
Porteur(s) du projet	CD 71
Territoire(s) concerné(s)	Saône et Loire
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	Trop de jeunes sortent du dispositif de l'ASE à leur majorité, sans disposer des atouts nécessaires pour être autonomes, avec des risques de sorties sèches du dispositif. Le Département de Saône-et-Loire souhaite développer et accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes accueillis à l'ASE en créant les conditions favorables à la continuité de leur parcours. Il est nécessaire de permettre aux jeunes d'accéder et de s'inscrire dans les dispositifs de droit commun pendant et après leur prise en charge.
Objectifs du projet	✓ Réaliser un diagnostic approfondi portant sur le nombre de jeunes concernés et leur profil, mais également sur les partenariats complémentaires à développer entre les services de protection de l'enfance et les acteurs du droit commun sur l'ensemble du territoire départemental, les besoins exprimés par les jeunes concernés et les référents de protection de l'enfance. ✓ Définir au niveau départemental les modalités d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie pendant leur prise en charge et en vue de préparer leur sortie de l'ASE ✓ Mobiliser le réseau de partenaires de droit commun sur le champ de l'accès aux droits, l'insertion par l'emploi, le logement, la santé et l'accès aux soins sur l'accompagnement des jeunes relevant de l'ASE en prenant appui sur les initiatives citées déjà engagées. ✓ Elaborer des projets spécifiques permettant de renforcer l'offre en direction des jeunes sortants de l'ASE en particulier sur le champ du logement ✓ Mieux connaitre le profil des jeunes (nombre, profils, types de problématiques rencontrées dans l'accès à l'autonomie) en risque de sorties sans orientation adaptée de l'ASE.

[18] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

	✓ Organiser l'accompagnement des jeunes le plus en amont possible avant leur majorité, pour créer les conditions favorables à leur autonomie. ✓ Pour les jeunes majeurs, créer les conditions nécessaires pour qu'ils disposent de l'ensemble des informations nécessaires pour assurer leur autonomie. ✓ Assurer la cohérence et la continuité du parcours des jeunes, en lien avec les différents partenaires concernés en particulier sur le volet sensible du logement, en vue de leur sortie du dispositif de l'ASE.
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Jeunes futurs majeurs et jeunes majeurs
Partenaire(s) associé(s)	Partenaires du champs du social, de l'accès aux droits, de l'hébergement et du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, et de la santé/accès aux soins.
Coûts et modalités de financement du projet	

	Part dépense Département			Part dépense Etat		
Axe 1 – Action 1.1 – Diagnostic (1.11) et renforcement des accompagnements (de 1.2 à 1.4)	**2019**	**2020**	**2021**	**2019**	**2020**	**2021**
Ingénierie de projet (0,75% ETP).	18 750,00	18 206,67	18 206,67	18 750,00	18 206,67	18 206,67
Gestion d'un dispositif alternatif de logements autonomes pour les jeunes de 18 à 25 ans.	0,00	0.00	88 206,67	0.00	0.00	88 206,67
Méthodologie d'évaluation de l'autonomie de chaque jeune et d'accompagnement adapté à ses besoins	0.00	3000.00	16500.00	0.00	3000	16500.00
Ingénierie d'appui pour la mise en place d'une ADEPAE (0,20% ETP).	6068,89	6068,89	6068,89	6068,89	6068,89	6068,89
Total	**24818.89**	**27818.89**	**129525.56**	**24818.89**	**27818.89**	**129525.56**

Modalités d'évaluation du projet	✓ Nombre de jeunes concernés par les sorties sans orientation adaptée (évolution annuelle), notamment ceux restants sans logement stable en fin de parcours). ✓ Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif spécifique de logement mis en place par le Département. ✓ Réalisation effective du diagnostic et des propositions d'actions : définition d'objectifs et d'indicateurs opérationnels. ✓ Guide d'aides et référentiels créés ✓ Nombre de partenariats conclus dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement à l'autonomie dans les différents volets de la vie du jeune (ex ; partenariat CROUS, chambre des métiers, missions locales, SIAO…) ✓ Nombre d'entretien avec les jeunes de 17 ans réalisés et notamment pourcentage par rapport à l'ensemble des jeunes pris en charge

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[19]	**1-2 Développement d'une demarche de soutien des jeunes sortants de l'ASE par des pairs** **Soutien à la creation d'une ADEPAPE**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐ un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune ☐ autre
Porteur(s) du projet	CD 71
Territoire(s) concerné(s)	Saône et Loire
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	.Les jeunes sortants de l'ASE et devenus majeurs ont besoin du soutien de personnes ayant connu un parcours similaire au leur dans le champ de la protection de l'enfance qui peuvent les comprendre dans leurs ressentis, leur proposer une entraide et leur montrer l'exemple de parcours réussis. Les ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance) participent à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elles ont également pour but de : ✓ Etablir entre eux des liens de solidarité et d'affinité ✓ Défendre et représenter les intérêts des anciens de l'ASE ; ✓ Accompagner ses adhérents dans les démarches de la vie courante ✓ Ester en justice si nécessaire ; ✓ Les conseiller dans les difficultés de leur vie personnelle, professionnelle ou sociale. Leurs moyens d'action sont variés : l'attribution de secours, primes diverses et prêts d'honneur ; l'organisation d'assemblées, de conférences, journées d'étude et réunions d'information ; l'organisation de sessions de formation (pour les professionnels de l'ASE notamment), l'organisation de réunions amicales et culturelles, la représentation et l'expression des intérêts des personnes admises ou ayant été admises à l'ASE auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant en faveur de l'Enfance et de la Famille qui agissent sur son territoire, etc. Conscient de l'intérêt que peut représenter l'action d'une association d'anciens enfants/jeunes placés pour un territoire, le Département souhaite soutenir la création d'une ADEPAPE en Saône-et-Loire grâce à l'appui d'un chargé de mission.
Objectifs du projet	✓ Compléter l'offre de service du Département à l'adresse des jeunes sortants de l'ASE, par les possibilités d'action d'une association qui leur est dédiée et conduite par des pairs ✓ Pouvoir disposer d'une association contribuant à l'adaptation de la politique publique d'aide sociale à l'enfance, du fait de l'expertise d'usage de ses membres.

[19] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

<table>
<tr><td></td><td>Détail
✓ Pilotage du projet par un chargé de projet :
✓ Communication autour du projet de création d’une ADEPAPE
✓ Recherche de jeunes et anciens de l’ASE et de partenaires volontaires pour se mobiliser
✓ Aide au montage juridique et financier de l’association
✓ Développement de liens avec les ADEPAPE existantes
✓ Contribution à la consolidation de l’ADEPAPE 71</td></tr>
<tr><td>Périmètre du projet
(à quelle population-cible ou acteur(s) s’adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d’accès définis ? une participation financière demandée ?)</td><td>Jeunes sortants du dispositif ASE</td></tr>
<tr><td>Calendrier du projet
(historique, préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, perspectives)</td><td>Durée de l’action : 3 ans
2ème semestre 2019 / 1er semestre 2020 :
✓ Recrutement d’un chargé de projet
✓ Etat des lieux des ADEPAPE
✓ Prospection de bénévoles
2ème semestre 2020 / 1er semestre 2021 :
✓ Création de l’ADEPAPE
✓ Contribution à la consolidation de l’ADEPAPE</td></tr>
<tr><td>Partenaire(s) associé(s)</td><td>FNADEPAPE
Des ADEPAPE existantes
Anciens enfants et jeunes de l’ASE volontaires
Partenaires volontaires</td></tr>
<tr><td>Coûts et modalités de financement du projet</td><td><table>
<tr><td></td><td colspan="3">Part dépense Département</td><td colspan="3">Part dépense Etat</td></tr>
<tr><td>Axe 1 – Action 1.2 – Soutien des jeunes par des pairs</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td></tr>
<tr><td>1.2- Ingénierie d'appui pour la mise en place d'une ADEPAE (0,20% ETP).</td><td>6068,89</td><td>6068,89</td><td>6068,89</td><td>6068,89</td><td>6068,89</td><td>6068,89</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Modalités d’évaluation du projet</td><td>Nombre de volontaires
Constitution de l’association effective
Nombre de réunions et actions
✓ 2019 :
¤ Contacts pris avec la fédération nationale des ADEPAPE et avec des ADEPAPE existantes (21, 75 et 94)
¤ Identifications des conditions nécessaires pour la création d’une ADEPAPE
¤ Identification d’une dizaine de jeunes volontaires pour participer à la création de l’association
✓ 2020 :
¤ Rencontres avec l’ADEPAPE 54 et le CD 54 reportées
¤ Rencontre avec le CREAI BFC
¤ Contacts avec des volontaires intéressés par la démarche et organisation de rencontres.
¤ Réflexion sur la forme et les objectifs de l’association selon les souhaits des volontaires.</td></tr>
</table>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[20]	**2- Création d'un dispositive logement destiné aux jeunes sortants de l'ASE**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐ un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune ☐ autre
Porteur(s) du projet	CD 71
Territoire(s) concerné(s)	Saône et Loire
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	La sortie des dispositifs de l'ASE est un moment à risque pour les jeunes. La perte d'un statut protecteur, l'isolement familial pour la plupart, l'inexpérience de la gestion du quotidien et l'absence de ressources minimales viennent renforcer la vulnérabilité de ces jeunes. Ils ont souvent des difficultés à accéder au logement autonome par manque de connaissance des dispositifs et démarches à réaliser ou parce que les bailleurs ne leur font pas confiance.
Objectifs du projet	✓ Permettre aux jeunes sortants de l'ASE d'accéder simplement à leur premier logement pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. ✓ Prévenir la rupture de parcours des jeunes afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle. ✓ Assurer la cohérence et la continuité du parcours des jeunes, en lien avec les différents partenaires concernés en particulier sur le volet sensible du logement, en vue de leur sortie du dispositif de l'ASE. ✓ Le projet a pour objet la création d'un dispositif logement pour une quinzaine de jeunes sortants de l'ASE. Il s'agit de faciliter l'accès au logement de ces jeunes en leur proposant un logement adapté à leur situation et un accompagnement social lié au logement.

[20] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Recrutement d'un chargé de projet Réalisation d'une enquête et d'un diagnostic portant sur: ✓ les jeunes concernés, leurs profils et leurs besoins en logement ✓ les professionnels de l'ASE intervenant auprès de 16-21 ans: leurs besoins d'outils et de formations, leurs difficultés. ✓ sur les modalités de partenariat à développer pour faciliter l'accès au droit commun pour les jeunes. Le dispositif logement concernera 15 à 20 jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours à l'ASE. Cinq types de logement et d'accompagnement seront disponibles : ✓ <u>Des logements tests</u> : en sous-location, pour une occupation courte afin de vérifier la capacité à vivre seul, en autonomie. Pour des jeunes qui ne sont sûrs de pouvoir gérer la vie seul dans un logement autonome. Accompagnement social avec au moins 3 visites à domicile/semaine. ✓ <u>Des logements sas</u>: en sous-location, pour une occupation courte à définir selon le besoin du jeune, afin de trouver la sécurité et la quiétude pour élaborer un projet logement et de vie. Pour des jeunes sortis de l'ASE, en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle et qui n'ont pas les compétences pour gérer la vie seul dans un logement autonome. Accompagnement social avec au moins 3 visites à domicile/semaine. ✓ <u>Des logements en FJT</u> : en sous-location ou location par le jeune, pour une occupation courte à longue durée, afin d'être sécurisé et encadré. Pour des jeunes qui ont besoin d'acquérir connaissances et maturité avant de pouvoir gérer la vie seul dans un logement autonome. Accompagnement social (accolé à l'accompagnement du FJT) avec au moins 2 visites à domicile/semaine ✓ <u>Des logements privés ou publiques sous-loués</u> : en sous-location, avec possibilité de bail glissant, pour une occupation de longue durée afin d'apprendre à gérer le quotidien et consolider ses connaissances et compétences à vivre seul, en autonomie. Pour des jeunes qui manquent d'assurance et ont besoin de soutien avant l'autonomie. Accompagnement social évolutif selon la progression du jeune Nombre visites à domicile, 2 fois par semaine au début ✓ <u>Des logements privés ou publiques loués par les jeunes</u> (éventuellement avec IML) : location directe, pour une occupation de longue durée, afin d'être sécurisé dans la prise de responsabilité et de consolider ses connaissances et compétences à vivre seul, en autonomie. Pour des jeunes qui ont besoin d'être rassurés et conseillés avant l'autonomie. Accompagnement social évolutif selon la progression du jeune Nombre visites à domicile, 2 fois par semaine au début.

<table>
<tr>
<td>Calendrier du projet (historique, préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, perspectives)</td>
<td>
Action sur 2 ans

1er semestre 2020 :
✓ Recrutement d’un chargé de projet
✓ Réalisation d’un diagnostic sur les besoins des jeunes et des professionnels par rapport au logement
✓ Elaborations du dispositif logement et définition de la forme juridique du dispositive
✓ Réunions partenariales et groupes de travail

2ème semestre 2020 :
✓ Lancement d’un appel à candidature pour le choix de l’opérateur qui aura la gestion du dispositif
✓ Lancement de la communication sur le dispositive
✓ Finalisation des procédures et critères

1er semestre 2021 :
✓ Lancement du dispositif avec prise en charge des jeunes dans les logements
✓ Communication sur le dispositif
✓ Articulation avec les autres dispositifs départementaux d’insertion
</td>
</tr>
<tr>
<td>Partenaire(s) associé(s)</td>
<td>Pôle prévention de la DEF ; référents ASEF, coordonnateurs et responsables dans les TAS ; les établissements de protection de l’enfance ; Service Départemental Accueil Familial ; bailleurs sociaux et privés ; DDCS ; structures d’insertion pour les jeunes ; structures d’hébergement et œuvrant en matière de logement</td>
</tr>
<tr>
<td>Coûts et modalités de financement du projet</td>
<td>
Budget: 190 000€/an
<table>
<tr><th></th><th colspan="3">Part dépense Département</th><th colspan="3">Part dépense Etat</th></tr>
<tr><th>Axe 1 – Action 1.1 – Diagnostic (1.11) et renforcement des accompagnements (de 1.2 à 1.4)</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th></tr>
<tr><td>1.10 Ingénierie de projet (0,75% ETP.</td><td>18 750,00</td><td>18 206,67</td><td>18 206,67</td><td>18 750,00</td><td>18 206,67</td><td>18 206,67</td></tr>
<tr><td>1.13- Gestion d'un dispositif alternatif de logements autonomes pour les jeunes de 18 à 25 ans.</td><td>0,00</td><td>0.00</td><td>88 206,67</td><td>0,00</td><td>0.00</td><td>88 206,67</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

Modalités d'évaluation du projet	Enquête complétée par les jeunes utilisateurs du dispositif, lors d'un bilan annuel et en sortie de dispositif. Un outil sera réalisé pour analyser le processus, les freins, les réussites, … Il permettra d'avoir une analyse quantitative du dispositive Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Nombre de jeunes concernés/nombre de jeunes intégrant le dispositive Nombre de professionnels et de partenaires participants aux groupe de travail et orientant les jeunes vers le dispositif

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[21]	**Création de cottages à l'IESB de Charolles**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	☐ la préservation du lien et d'un point de référence ☐ l'accès à un logement stable ☐ un accès aux droits facilité et une situation financière stabilisée ☐ la construction sereine d'un parcours professionnel ☐un accès effectif à la santé adapté à chaque jeune
Porteur(s) du projet	Centre Saint Exupéry
Territoire(s) concerné(s)	Saône et Loire
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel(s) acteur(s) ?)	L'institut éducatif saint benoit travaille depuis de nombreuses années sur la préparation à la sortie des jeunes de l'ASE avec un dispositif appelé ENVOL préparant les jeunes à de la semi autonomie puis de l'autonomie. Les jeunes concernés sont les jeunes acteurs de leur projet principalement. Néanmoins, rien n'avait été créé pour les jeunes les plus fragiles, jeunes la plupart du temps concernés par des sorties chaotiques du système de protection de l'enfance.
Objectifs du projet	Permettre aux jeunes les plus fragiles de travailler les notions d'autonomie par une accession au logement tout en travaillant l'aspect de la solitude, aspect toujours critique et en lien avec les difficultés des jeunes majeurs à leur sortie. Travail sur la sant2 physique et mentale, maintien du lien par une création de projet sur le lieu d'implantation de la MECS, et construction d'un projet personnalisé adapté.
Périmètre du projet (à quelle population-cible ou acteur(s) s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?)	Jeunes les plus fragiles des MECS du Centre Saint Exupéry et présentés par l'asef 71 présentant une absence de repères dans leur projet scolaire et/ou professionnel. Age : à partir de 15-16 ans

[21] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Calendrier du projet (historique : préparation du projet, début de son fonctionnement effectif, historique, quelles perspectives ?)	Projet de construction. Attente du permis de construire Validation par le CD71 Visite et présentation du projet à M TUBUL le 10.01.2020 avec le CD71 et la préfecture de Saône et Loire Prévision ouverture 01.09.2021
Partenaire(s) associé(s)	CD 71, en lien dès le début du projet et très réceptif.
Coûts et modalités de financement du projet	650 000€. Subvention de 200 00€ du CD71 + réserve investissement + prêt
Risques et difficultés rencontrées	Retard du permis de construire suite COVID
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Le timing de l'idée du projet qui a émergé juste avant le projet de M TAQUET…. Donc la présentation a fait écho au CD71 très rapidement.
Modalités d'évaluation du projet	Grille d'accès à l'autonomie existante et qui sera adaptée à chaque jeune
Combien de personnes ont pu bénéficier de ce projet à ce jour ?	0, et 6 à termes

7. Dispositifs existants dans l'Yonne (89)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**1– Développement de démarche de soutien par les pairs – Partenariat avec l'ADEPAPE**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	Préservation d'un lien de référence
Porteur(s) du projet	**CD 89**
Territoire(s) concerné(s)	Département de l'Yonne
Contexte de création/mise en place	Le département de l'Yonne est engagé de longue date dans la poursuite de l'accompagnement des jeunes majeurs sortant du dispositif de l'ASE. Malgré l'augmentation inédite de la demande sociale et les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, l'Assemblée départementale a toujours fait le choix de maintenir son engagement pour que ces jeunes aient accès à un épanouissement personnel et à une insertion sociale et professionnelles réussie.
Objectifs du projet	Faciliter la constitution d'une association pour les anciens de l'ASE de l'Yonne
Périmètre du projet	Convaincue de la plus-value que pourrait constituer pour les jeunes sortants de l'ASE la constitution d'un réseau d'anciens de l'ASE, via l'association ADEPAPE, le département s'engage à développer des partenariats permettant la mise en place de démarche de soutien par les pairs. Les jeunes sortants de l'ASE pourront se tourner vers ce type de dispositif qui propose en 1er lieu de maintenir le lien, offrant aux jeunes la possibilité de se tourner vers des pairs et des bénévoles pour éviter une rupture supplémentaire. Le 2nd enjeu de ce type de dispositif concerne l'accès à l'emploi. Conseils et soutien sont proposés, tant dans les démarches (auprès de la mission locale, de pôle emploi, des organismes de logement,…) que dans la résolution de problèmes freinant l'envol des jeunes (dettes, papiers administratifs,…). Cette action sera menée en collaboration avec la Fondation Priorité Enfance.

Calendrier du projet	Début de l'action reportée à 2020		
Partenaire(s) associé(s)	Fondation priorité enfance CREAI BFC		
Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat
	2019	Report	Report
	2020	10 000€	10 000 €
	2021		
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Prendre appui sur des initiatives préexistantes comme celle portée par la Fondation Priorité enfance en matière de parrainage		

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**2– Aides aux jeunes pour favoriser leur insertion et leur mobilité**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par cette action	Insertion sociale, professionnelle, insertion et mobilité
Porteur(s) du projet	**CD 89**
Territoire(s) concerné(s)	Département de l'Yonne
Contexte de création/mise en place	Le département de l'Yonne est engagé de longue date dans la poursuite de l'accompagnement des jeunes majeurs sortant du dispositif de l'ASE. Malgré l'augmentation inédite de la demande sociale et les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, l'Assemblée départementale a toujours fait le choix de maintenir son engagement pour que ces jeunes aient accès à un épanouissement personnel et à une insertion sociale et professionnelles réussie.
Objectifs du projet	Aider les jeunes à financer : - Leur permis de conduire - Le BSR - L'achat d'un moyen de locomotion
Périmètre du projet	Conscient de la difficulté pour ces jeunes à construire leur parcours professionnel, le CD 89 distribue différentes aides aux jeunes pour favoriser leur insertion et leur mobilité : - Financement d'une partie du permis de conduire (500 € maximum) - Financement du BSR (à hauteur de 150 €) - Participation à l'achat de bicyclette ou de cyclomoteur

Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat
	2019	17 026 €	17 026 €
	2020		
	2021		
Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes ayant bénéficié de ces aides		

8. Dispositifs existants dans le Territoire de Belfort (90)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[22]	**1- Coordonnateur et référents de parcours : garantir la permanence des liens pour les jeunes**			
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Prévention globale des sorties sèches			
Porteur(s) du projet	**CD 90**			
Territoire(s) concerné(s)	Territoire de Belfort			
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance : urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.			
Objectifs du projet	**Création d'un poste de coordonnateur de parcours** Missions du coordonnateur de parcours : - S'assurer que les jeunes disposent d'un référent - Vérifier la pertinence et la réalité de l'accompagnement des référents, animation et construction du partenariat sur cette thématique - Changer le regard sur les jeunes accompagnés : le voir comme un jeune avec un projet et mettre en place un accompagnement en phase avec la réalité de son parcours - Encourager la permanence des liens avec les familles d'accueil - Donner aux jeunes les outils nécessaires à son autonomie - Créer ou attribuer une fonction ressource à un service (Prévention spécialisée, Mission locale, etc.)			
Périmètre du projet	- Sensibilisation des jeunes dès 16 ans afin qu'ils puissent faire le choix d'une personne référente qu'ils pourront identifier comme une personne ressource. - Le coordinateur de parcours travaillera sur la question de la formation et de l'insertion professionnelle. - Ses missions et son positionnement sont transversaux, elles ne concernent pas seulement les sorties de placement, mais également les jeunes suivis en AEMO			
Calendrier du projet	De 2019 à 2021			
Partenaire(s) associé(s)	Mission Locale, ASE, Prévention Spécialisée			
Coûts et modalités de financement du projet		Part CD	Part Etat	Total
	2019	10 750 €	10 750 €	21 500 €
	2020	21 500 €	21 500 €	43 000 €
	2021	21 500 €	21 500 €	43 000 €

[22] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Bilan d'exécution	2019 : le budget 2019 n'a pas été exécuté faute de recrutement d'un coordinateur de projet. 2020 : une embauche a été réalisée, la personne a pris ses fonctions le 16 avril 2020.
Risques et difficultés rencontrées	Difficulté de recrutement Clarification du rôle de référent de parcours et création de fiches supports
Modalités d'évaluation du projet	- Mise en œuvre du recrutement du coordinateur - Nombre de jeunes ayant pu choisir un référent avant le passage à la majorité - Nombre de jeunes ayant eu ce type d'entretien durant leurs 16 ans Nombre de jeunes encore pris en charge ou en contact avec leur famille d'accueil - Identification d'un lieu d'ancrage avec du personnel sensibilisé, chargé de maintenir un lien avec les jeunes anciennement accueillis à l'ASE

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet	**2- Dispositif d'intermédiation locative (IML)**
Engagement de la stratégie nationale concerné par ce projet	Garantir un logement stable pour les jeunes
Porteur du projet	CD 90
Territoire concerné	Territoire de Belfort
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance. Il y a donc urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Créer un point d'ancrage afin de favoriser l'insertion sociale et d'acquérir une nécessaire autonomie - Sécuriser l'accès au logement des jeunes via des dispositifs adaptés et pérennes
Périmètre du projet	- La convention avec Habitat jeunes pour l'hébergement de 12 jeunes à partir de 17 ans ne paraît plus suffisante compte tenu de la proportion croissante des jeunes concernés notamment avec l'accompagnement des jeunes MNA. - Création d'un dispositif d'intermédiation locative (IML) de type « Baux glissants », convention avec l'Association Inter'Actions
Calendrier du projet	2019 / 2021 Reconduction possible en fonction des crédits alloués et de l'évolution du nombre de jeunes majeurs.
Partenaire(s) associé(s)	Habitat jeunes Bailleurs publics et privés Associations intervenants dans le champ de l'hébergement et du logement

Coûts et modalités de financement du projet

	Part CD	Part Etat	Total
2019	24 600	24 600	49 200
2020	29 791	29 791	59 582
2021	29 791	29 791	59 582

Sur l'année 2019, 25 200 € destinés à la création d'un nouveau dispositif pour 18 places d'hébergement ont été reportés sur 2020

Bilan d'exécution	2019 : Concernant Habit Jeunes, le dispositif est adapté, le département finance 12 places pour l'année 2020 : Une convention est signée depuis février 2020 avec l'Association Inter'Actions pour le déploiement de 18 places en logements diffus sous forme de baux glissants.
Risques et difficultés rencontrées	La situation nationale de crise sanitaire a décalé les actions prévues par l'association Inter'Actions concernant la recherche de logements et l'organisation des visites.
Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes avec un logement stable : - Pour 2019 : 57% des jeunes devenus majeurs avaient un logement stable - Objectifs 2020 : fixé à 75% pour arriver à 100% en 2021

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[23]	**3- Permettre l'accès à des ressources financières adaptées**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Ressources et accès aux droits
Porteur du projet	**CD 90**
Territoire concerné	Territoire de Belfort
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance. Il y a donc urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Inscrire les jeunes dans une démarche d'insertion permettant un cadre stable et rassurant - Renforcer les démarches d'accès aux droits des jeunes - Orienter les jeunes sans ressources identifiées vers la Mission Locale
Périmètre du projet	- Pour les jeunes en emploi ou en formation rémunérée : accès aux droits connexes de type FSL ou prime d'activité - Pour les jeunes sans emploi et sans formation : orientation à la Mission Locale pour prise en charge dans le cadre de la Garantie jeunes, Aide à la mobilité, Fonds d'aide aux jeunes.
Calendrier du projet	Action mise en place à partir de septembre 2019
Partenaire(s) associé(s)	Mission Locale
Coûts et modalités de financement du projet	Pas de budget spécifique dédié à cette action

[23] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Bilan d'exécution	53% des jeunes devenus majeurs en 2019 ont pu avoir accès à des ressources au 31/12/2019. L'absence de recrutement de coordonnateur n'a pas permis d'affiner l'étude sur le profil des jeunes, la nature de leurs ressources ainsi que sur les motifs d'absence de ressources pour les autres jeunes. Un rapprochement s'est opéré avec la Mission Locale pour préparer la prise en charge des jeunes qui n'auraient pas de ressources à leur majorité en privilégiant l'accompagnement vers l'insertion professionnelle.
Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières
Remarques	L'embauche d'un coordonnateur de parcours le 16 avril 2020 va permettre d'engager le travail de mobilisation et d'articulation avec les partenaires et d'effectuer un travail quantitatif et qualitatif sur les profils des jeunes majeurs.

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[24]	**4- Favoriser le parcours professionnel des jeunes**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Insertion sociale, professionnelle, formation et mobilité
Porteur du projet	**CD 90**
Territoire concerné	Territoire de Belfort
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance. Il y a donc urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Prévenir la sortie brutale des jeunes de l'ASE en lui garantissant une aide hors champ de l'ASE s'il le souhaite.
Périmètre du projet	- Formalisation de la mobilisation et de l'implication des acteurs locaux avant la majorité des jeunes afin de préparer les relais et levers les freins de l'insertion. - Partenariat avec la Mission Locale afin de bâtir le parcours professionnel des jeunes et d'assurer son suivi et sa réalisation. - Prise de rendez-vous avec la Mission Locale pour les jeunes qui seront majeurs dans l'année
Calendrier du projet	A partir de septembre 2019
Partenaire(s) associé(s)	Mission Locale MDPH Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) Ecole de la 2ème chance (E2C) Etablissement pour l'Insertion dans l'Emploi (EPIDE)
Coûts et modalités de financement du projet	Pas de budget spécifique pour cette action
Bilan d'exécution	**2019** : 57% des jeunes devenus majeurs en 2019 étaient inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire au 31/12/2019. L'absence de coordonnateur de parcours en 2019 n'a pas permis d'étudier les caractéristiques des jeunes et de leur projet professionnel ou scolaires. Un travail de partenariat existe avec la Mission Locale pour organiser un relai dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes sortant du champ de l'ASE. L'E2C et l'EPIDE font déjà partie du réseau partenarial mobilisé.

[24] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Modalités d'évaluation du projet	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire
Remarques	- Poursuite de l'action en 2020 - Travail de mobilisation et d'articulation avec les partenaires par le coordonnateur de parcours afin d'effectuer un travail quantitatif et qualitatif sur les profils des jeunes majeurs de l'ASE '

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
GT 9 – sortant d'ASE – Bourgogne-Franche-Comté
Recueil des actions et dispositifs permettant d'éviter les sorties sèches de l'ASE

Intitulé du projet[25]	**5- Préserver la santé des jeunes**
Engagement(s) de la stratégie nationale concerné(s) par ce projet	Santé et accès aux soins
Porteur(s) du projet	**CD 90**
Territoire(s) concerné(s)	Territoire de Belfort
Contexte de création/mise en place	Au niveau national, 1 personne sur 4 sans domicile fixe entre 18 et 25 ans serait issue de la protection de l'enfance. Il y a donc urgence à mettre en place des actions et des méthodes susceptibles d'améliorer la préparation de la sortie du dispositif ASE et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Objectifs du projet	- Eviter que les problèmes de santé compromettent leur insertion sociale et professionnelle - S'assurer de la continuité de la couverture santé à la majorité du jeune - Mettre en place un travail de sensibilisation en amont de la majorité afin que les jeunes veilles à tous les aspects de leur santé
Périmètre du projet	- Convention avec la CPAM - Information systématique aux jeunes majeurs sur leurs droits en matière de santé - Organiser des relais entre médecins ou dispositifs afin d'éviter les ruptures de soins ou de parcours de santé - Prévoir des supports de communication sur des rencontres thématiques avec les partenaires
Calendrier du projet	A partir de septembre 2019 : approche exhaustive des situations pour s'assurer du maintien de la couverture santé à la majorité Action pérenne
Partenaire(s) associé(s)	Centres de Préventions, Médecins généralistes et spécialistes, Centre Hospitalier, CPAM
Coûts et modalités de financement du projet	Pas de budget dédié

[25] Le projet est une appellation large pouvant couvrir un dispositif, une action, …

Bilan d'exécution	2019 : Par rapport au taux de couverture, on peut considérer qu'il est de 100% à la sortie de l'ASE, les services administratifs de l'ASE veillent à éviter la rupture de droit en lien avec la CPAM par une information systématique. Les éléments du projet « santé » devront être systématiquement inscrits dans la fiche de préparation à l'autonomie. L'absence de coordonnateur de parcours n'a pas permis d'impulser une dynamique de suivi et de contrôle.
Modalités d'évaluation du projet	Taux des jeunes avec une couverture santé (mutuelle et complémentaire) en 2019 Taux des projets d'accès à l'autonomie complétés sur la partie santé en 2020
Remarques	En 2020, avec l'arrivée du coordonnateur de parcours, l'action devra être enrichie par la réflexion d'un accès aux soins dans un réseau adapté pour les jeunes (il reste à identifier et constituer à l'échelle du département). Une étude pour l'accès aux spécialistes devra être menée. Une attention particulière devra être portée à l'accès ou à la poursuite des soins psychiques.